

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

**BRABANT CHIMIE
45490 MIGNERES**

NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE DU PROJET



BRABANT CHIMIE

Rue de la Gare
45490 MIGNERES

Contact : Mme Justine NEROT
Responsable Qualité, Sécurité, Environnement

AFFAIRE N° : 2003-E14Q2-027

Date d'édition du rapport : Novembre 2021 – Version 01

AUTEUR : Mathilde LAMBERT

Email : mathilde.lambert@socotec.com ; Tél. : 02.47.70.40.40

SOCOTEC - Agence Environnement & Sécurité – Centre-Val de Loire

2, Allée du Petit Cher – BP 40155 – 37551 Saint Avertin Cedex

Tél : (+33)2 47 70 40 40 - Fax : (+33)2 47 70 40 01

REDACTION DU RAPPORT

CETTE ETUDE A ETE REALISEE AVEC L'ASSISTANCE DE :

SOCOTEC ENVIRONNEMENT
AGENCE ENVIRONNEMENT & SECURITE
CENTRE-VAL DE LOIRE

2, allée du Petit Cher – BP 40155
37551 – SAINT-AVERTIN Cedex

☎ : 02.47.70.40.40

📠 : 02.47.70.40.01

Intervenant SOCOTEC	Sylvain GOUGEON	Ingénieur Chef de projet
Intervenant SOCOTEC	Mathilde LAMBERT	Ingénieure Chargée d'affaires
Intervenant SOCOTEC	Yohan DOUVENEAU	Technicien d'affaires
Intervenant SOCOTEC	Thomas TESSIER	Ingénieur Chargé d'affaires

PETITIONNAIRE

Interlocuteur du site client	Justine NEROT	Responsable Qualité, Sécurité, Environnement
------------------------------	---------------	--

HISTORIQUE DES VERSIONS

Version N°	Date d'édition	Commentaire(s) / modification(s)
00	01/04/2021	Rapport provisoire 00
01	30/11/2021	Rapport version 01

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT	4
1.1. GENERALITES	4
1.2. LOCALISATION DE L'INSTALLATION	4
2. CONTEXTE DE LA DEMANDE.....	7
2.1. PRINCIPALES RAISONS DU CHOIX EFFECTUE	7
2.2. DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS PROJETEES	8
3. CADRE ADMINISTRATIF.....	10
3.1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE	10
3.2. REGIME ICPE.....	12
4. NATURE DES ACTIVITES.....	16
4.1. PRESENTATION GENERALE DES ACTIVITES DU SITE	16
4.2. HORAIRES ET EFFECTIFS	21
4.3. ACCES AU SITE.....	21
4.4. SURFACES GLOBALES.....	22
4.5. PRODUITS STOCKES	23
5. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACTS.....	24
5.1. SYNTHESE DES ENJEUX	24
5.2. PRESENTATION DES IMPACTS, DES MESURES ET EVALUATION DES IMPACTS RESIDUELS EN PHASE D'EXPLOITATION.....	30
5.3. SUIVI DES MESURES EN PHASE D'EXPLOITATION	35
5.4. ARTICULATION DU PROJET AVEC LES PLANS, SCHEMAS, PROGRAMMES ET DOCUMENTS DE PLANIFICATIONS EXISTANTS.....	39
6. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS	40
6.1. NATURE DES RISQUES	40
6.2. RECAPITULATIF DES PHENOMENES DANGEREUX.....	41
6.3. MESURES DE REDUCTION DES RISQUES	48

1. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

1.1. Généralités

Raison sociale :	BRABANT CHIMIE
Adresse postale :	Rue de la Gare 45490 MIGNERES
Nature juridique :	Société à Responsabilité Limitée au capital de 510 000 €
Code APE :	4675Z – Commerce de gros (commerces interentreprises) de produits chimiques
SIRET :	309 267 995 000 38
Téléphone :	02 38 87 81 75

1.2. Localisation de l'installation

L'installation faisant l'objet de la présente étude se situe sur la commune de Mignères dans le département du Loiret (45).

Adresse géographique :	Rue de la Gare 45490 GONDREVILLE LA FRANCHE
Parcelles cadastrales :	Section ZI, parcelles n°71, 72 et 75
Surface totale du terrain :	36 805 m ²
Surface construite :	1 800 m ² (existant) + 120 m ² (projet)
Chargés du suivi du dossier :	Mme Justine NEROT, Responsable QSE

Plan de localisation de BRABANT CHIMIE



Légende :  BRABANT CHIMIE

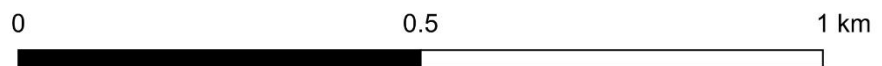


Figure 2 : Plan de localisation de l'établissement (fond de vue aérienne)

Le site est bordé :

- ▶ Au Nord par des parcelles agricoles,
- ▶ Au Sud, par la rue de la Gare, le parking du site et une voie de chemin de fer,
- ▶ A l'Ouest, par quelques habitations individuelles et des parcelles agricoles,
- ▶ A l'Est, par des parcelles agricoles et la société CA.PRO.GA Gondreville.

2. CONTEXTE DE LA DEMANDE

2.1. Principales raisons du choix effectué

2.1.1. La régénération, une solution écologique et économique

Le groupe BRABANT constate depuis quelques années que l'ensemble de ses installations de régénération sont arrivés à saturation.

En effet, l'intérêt grandissant des producteurs de déchets de solvants pour la régénération est dû à deux raisons principales :

- ▶ Historiquement, les déchets de solvants avec un fort pouvoir calorifique (PCI) étaient orientés vers des filières de traitement d'incinération ou de valorisation énergétique. Cependant, nous constatons depuis plusieurs années, et de manière croissante, une saturation de ces installations, qui deviennent de plus en plus restrictives dans leur acceptation. Dans ce sens, de nombreux industriels sont à la recherche de solutions alternatives, et la société BRABANT CHIMIE voit croître ses demandes d'acceptation préalable pour lesquelles elle apporte une réponse négative, n'étant pas autorisée à traiter plus de 4000 tonnes par an.
- ▶ Depuis plusieurs années, les industriels sont pleinement engagés dans des démarches environnementales ambitieuses et cherchent des solutions pour limiter leur impact sur la planète. Dans ce cadre, la régénération répond totalement à ces engagements :
 - Préservations des ressources fossiles, grâce à l'utilisation de solvants régénérés en lieu et place d'un solvant « neuf » issu de l'industrie pétrochimique.
 - Une démarche d'économie circulaire, où le déchet devient une matière première. Ce second point présente un double intérêt environnemental d'une part, mais également économique. La régénération permet de réduire de façon importante l'achat de matières premières mais aussi le volume de déchets à détruire. Cela conduit à une économie significative pour les industriels.

2.1.2. BRABANT CHIMIE, une situation géographique propice

Le groupe BRABANT a décidé de mener son projet de croissance sur le site BRABANT CHIMIE de Gondreville-la-Franche pour plusieurs raisons :

- ▶ **Un site en milieu rural** : Installés depuis plusieurs décennies, les autres sites du groupe BRABANT se sont vus petit à petit rattrapés par des zones urbaines, avec l'émergence de zones sensibles (voisinage, établissements recevant du public) à proximité directe des unités de distillation. Très soucieux de son impact RSE et souhaitant maintenir la meilleure relation possible avec les parties prenantes (riverains, communes, ...), le groupe BRABANT a donc privilégié le site BRABANT CHIMIE pour sa croissance, seule site du groupe a conservé un environnement très rural.
- ▶ **Un site de 5 ha** : A ce jour, le site de BRABANT CHIMIE s'étend sur près de 5 ha, dont seulement 2 ha sont exploités par l'entreprise. Cette superficie disponible est une véritable aubaine pour envisager la croissance du groupe BRABANT, d'autant plus qu'elle permettra de se conformer aux exigences réglementaires relatives à l'absence d'effets en dehors des limites de propriétés des activités industrielles en fonctionnement normale ou lors d'un évènement accidentel.
- ▶ **Un site au sud de Paris** : Le site BRABANT CHIMIE est la seule entité du groupe BRABANT à se positionner au sud de Paris, lui ouvrant ainsi des marchés potentiels sur la moitié Sud de la France. De plus, BRABANT CHIMIE se voit bien desservi par le réseau autoroutier avec une gare de péage à 8 km desservant l'A77 et permettant de rejoindre rapidement l'A19, l'A10 et l'A6, autoroutes clés dans les flux logistiques de l'entreprise.

2.1.3. Une réorganisation des gisements à l'échelle du groupe BRABANT

La mise en place d'un troisième équipement de distillation et le doublement des capacités de traitement du site permettra au groupe BRABANT de réorganiser une partie de ses flux au sein de ces 4 usines de régénération. En effet, pour des motifs historiques et techniques, certains flux en provenance de la région Centre Val de Loire se voient orientés vers la distillerie de Tressin (59) ou de Saint Ouen (95). Le projet de croissance de la société BRABANT CHIMIE, avec l'installation d'un équipement performant, permettra d'optimiser la répartition de ces différentes sources au sein de ses installations, et ainsi réduire l'impact logistique, tant sur le plan environnemental qu'économique.

Il est clair que la demande de BRABANT CHIMIE de passer à 8000 tonnes de déchets de solvant par an, en s'équipant d'un nouvel appareil de distillation, répond à l'ambition du groupe BRABANT de se maintenir en tant qu'acteur majeur et reconnu dans le milieu de la régénération. A travers ce projet, c'est le développement d'un site mais aussi, et surtout, la vision à long terme d'un groupe, qui a prouvé à travers les années sa capacité à innover et se réinventer pour répondre aux grands enjeux de leur époque.

2.2. Descriptions des modifications projetées

Face à l'accroissement des activités et à la saturation des autres sites du groupe, le site BRABANT CHIMIE de Mignères projette :

- ▶ La mise en place d'un bouilleur supplémentaire et des colonnes de distillations associées, d'une capacité unitaire annuelle de traitement de déchets dangereux d'environ 3000 tonnes,
- ▶ La création d'une nouvelle rétention intermédiaire de production de 132 m² : la future rétention #12 qui accueillera 8 cuves de capacité unitaire de 8 m³ (6 cuves classées en 4331 et 2 cuves classées en 4511).
- ▶ La création d'une nouvelle rétention destinée aux produits régénérés de 370 m² : la future rétention #13 qui accueillera 16 cuves de capacité unitaire de 36 m³ (14 cuves classées en 4331 et 2 cuves classées en 4511).
- ▶ La création d'une rétention complémentaire de produits neufs de 117 m² : la future rétention #14 qui accueillera 3 cuves de capacité unitaire de 36 m³ (1 cuve de chlorure de méthylène, 1 cuve de méthanol ainsi qu'une cuve classée 4331).
- ▶ La mise en place des équipements annexes : pompes de transfert (8 m³/h), échangeurs, condenseurs, cuve de stockage des déchets d'eau.

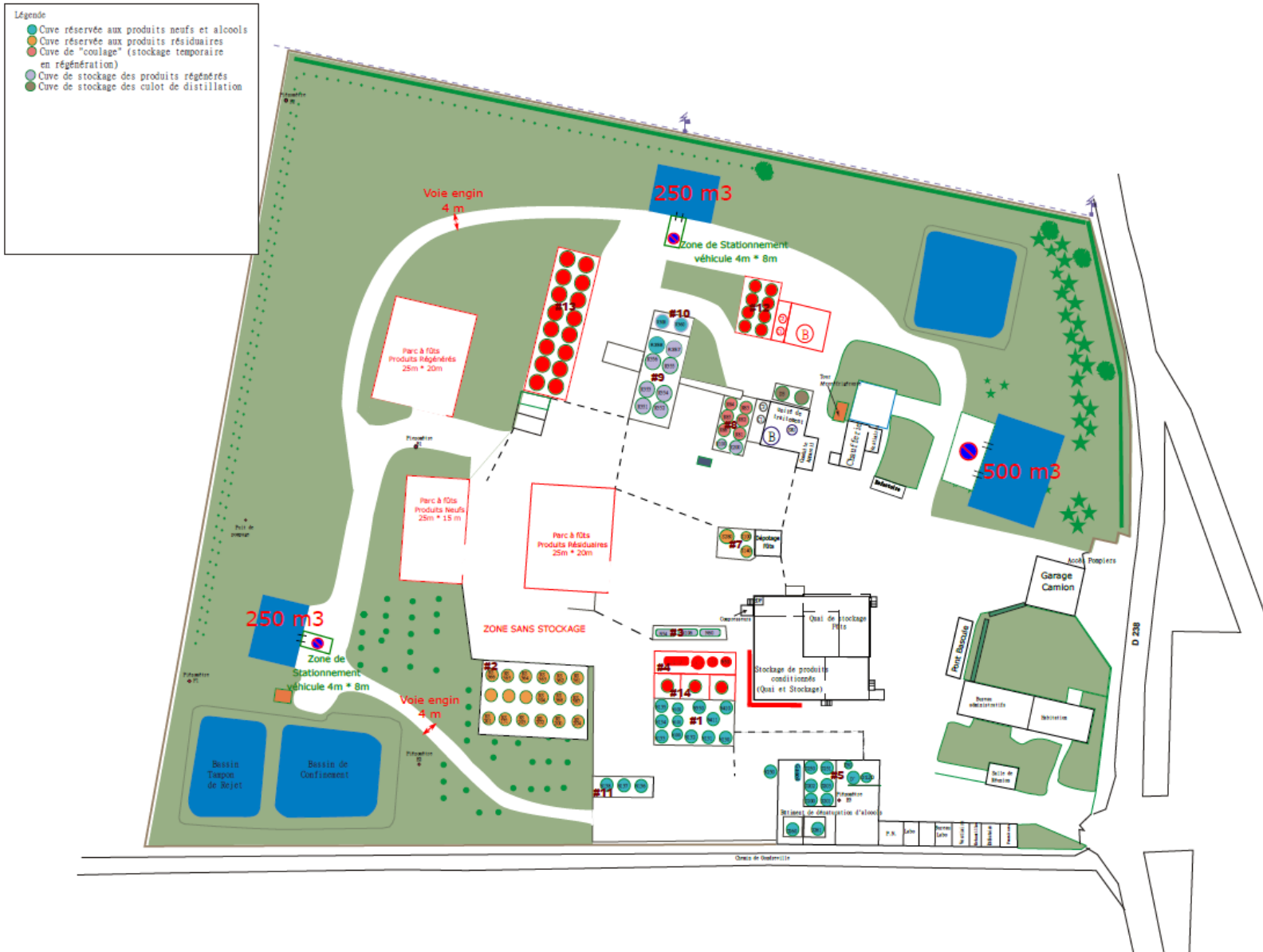
En parallèle de la création de ces nouvelles installations, le projet consistera également à réorganiser certains stockages existants afin de réduire les potentiels de dangers inhérents au stockage de ces produits, notamment :

- ▶ La création d'un parc à fûts de solvants neufs de 375 m²
- ▶ La création d'un parc à fûts de solvants résiduels et de déchets générés par BRABANT CHIMIE de 500m².
- ▶ La création d'un parc à fûts de solvants régénérés de 500 m².

L'augmentation des surfaces imperméabilisées et l'augmentation des capacités de stockage nécessitent le remplacement de la réserve d'eau incendie existante par une 2 bâches souples de capacité unitaire de 250 m³.

Une voie engin en calcaire sera réalisée afin de desservir l'ensemble des installations du site et ne constituera pas de surface imperméabilisée supplémentaire. Il sera toutefois nécessaire de procéder à l'abattage de 11 arbres pour la mise en œuvre des nouvelles installations. Ces arbres sont des pins plantés il y a une vingtaine d'années.

Enfin, une nouvelle tour aérorefrigérante de 1 400 kW sera installée sur le site.



3. CADRE ADMINISTRATIF

3.1. Contexte réglementaire

La présente étude s'inscrit dans le cadre du projet d'extension de la société BRABANT CHIMIE, sur son site localisé Rue de la Gare à Mignères (45), face à l'accroissement des activités et à la saturation des autres sites du groupe.

BRABANT-CHIMIE fournit aux acteurs de l'industrie et de la distribution des solutions globales et « sur mesure » en matière d'alcools et de solvants. Le fonctionnement du site se décline en 3 activités principales :

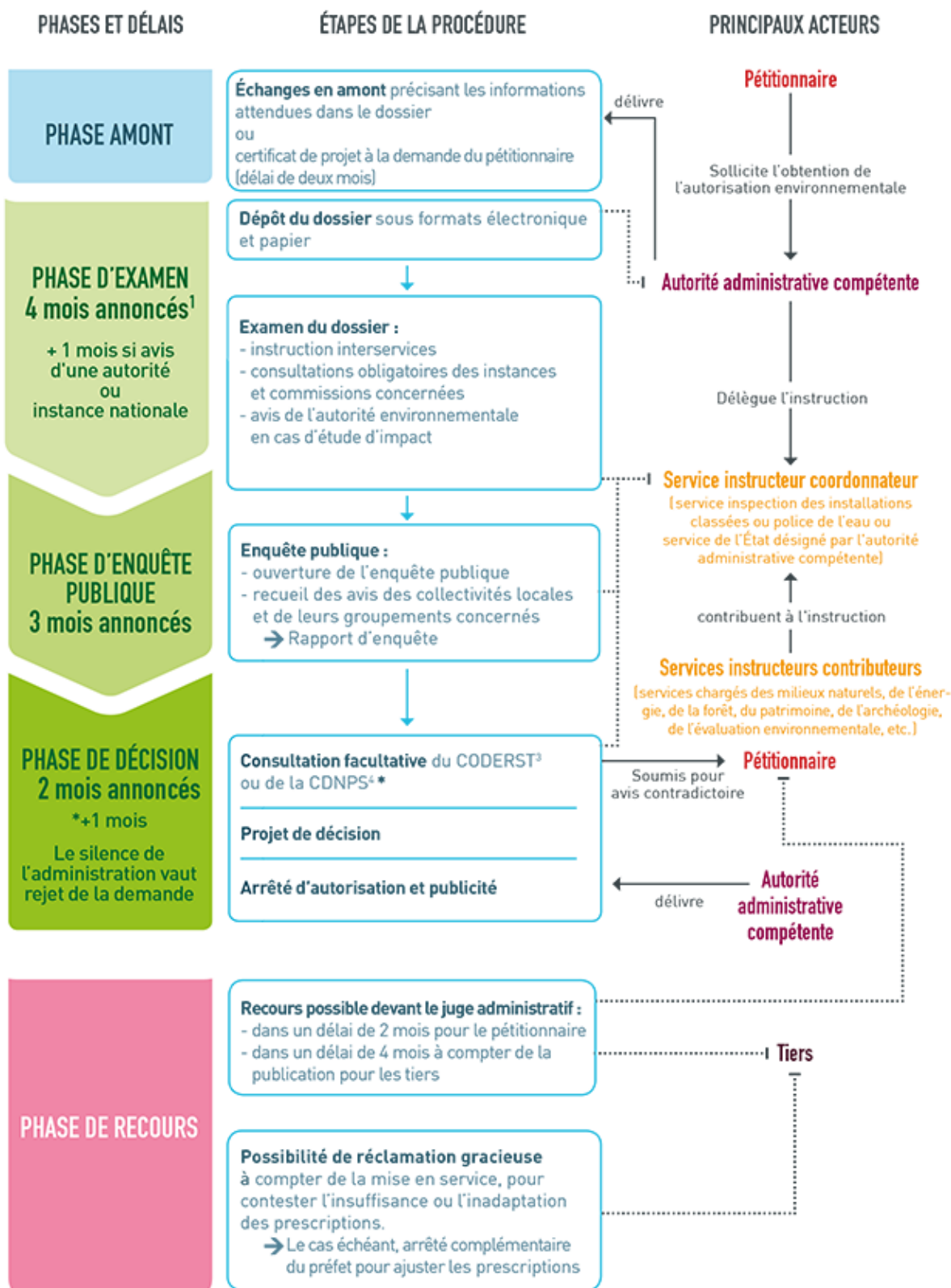
- ▶ La dénaturation et la vente d'alcools à travers plusieurs procédés,
- ▶ Le négoce de solvants et de produits pétroliers (white spirit, toluène, acétate d'éthyle, ...) livrés dans différents conditionnements, ou reconditionnés sur site,
- ▶ La régénération d'alcools et de solvants en valorisant les déchets des industries par distillation, donnant ainsi une seconde vie au produit.

L'établissement BRABANT CHIMIE est déjà autorisé au titre des ICPE pour ses activités de négoce et traitement d'alcools et de solvants. L'extension envisagée dépassant par elle-même les seuils de la rubrique 3510, **les modifications envisagées doivent être instruites selon les dispositions de l'article R.181-46 du Code de l'Environnement, et une nouvelle autorisation environnementale doit être délivrée.**

Ainsi, un dossier de Demande d'Autorisation Environnementale doit être constitué au titre des articles R.181-12 et suivants du Code de l'Environnement. BRABANT CHIMIE étant visée par la directive IED, une étude d'impact systématique accompagne la procédure d'Evaluation Environnementale.

L'enquête publique est régie par les articles R.123-1 et suivants du Code de l'Environnement. C'est une étape de la procédure d'Autorisation environnementale, détaillée dans le logigramme ci-après.

LES ÉTAPES ET LES ACTEURS DE LA PROCÉDURE



1. Ces délais peuvent être suspendus, arrêtés ou prorogés : délai suspendu en cas de demande de compléments ; possibilité de rejet de la demande si dossier irrecevable ou incomplet ; possibilité de proroger le délai par avis motivé du préfet. 2. CNPN : Conseil national de la protection de la nature. 3. CODERST : Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques. 4. CDNPS : Commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Figure 4 : Place de l'enquête publique dans la procédure d'autorisation environnementale

3.2. Régime ICPE

Le classement ICPE sollicité dans le cadre de cette nouvelle demande d'autorisation environnementale est le suivant (selon art. R.511-9 du Code de l'Environnement) :

Tableau 1 : Classement ICPE sollicité par BRABANT CHIMIE

Rubriques	Désignation	AS, A, DC, D, NC	Observations (voir détails ci-après)	RA (km)
1434-1-B	Liquides inflammables, liquides de point éclair compris entre 60°C et 93°C , fiouls lourds et pétroles bruts, à l'exception des liquides mentionnés à la rubrique 4755 et des autres boissons alcoolisées (installation de remplissage ou de distribution, à l'exception des stations-service visées à la rubrique 1435). Installations de chargement de véhicules citernes, de remplissage de récipients mobiles, le débit maximum de l'installation étant : 1.b) Supérieur ou égal à 5 m ³ /h, mais inférieur à 100 m ³ /h	DC	3 pompes de 30 m ³ /h + 1 pompe de 8 m ³ /h Débit maximum : 98 m³/h	/
2790	Installation de traitement de déchets dangereux , à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2711, 2720, 2760, 2770, 2792, 2793 et 2795	A	Installations de régénération de déchets par distillation : 1 bouilleur existant + 1 bouilleur supplémentaire + 1 SRU Quantité : 8000 tonnes	2
2718	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux , à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2719, 2792 et 2793 La quantité de déchets susceptible d'être présente dans l'installation : 1. La quantité de déchets dangereux susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 1 t ou la quantité de substances dangereuses ou de mélanges dangereux, mentionnés à l'article R.511-10 du code de l'environnement, susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale aux seuils A des rubriques d'emploi ou de stockage de ces substances ou mélanges.	A	Quantité susceptible d'être dans l'installation : 35 m³ soit, 30 t	2
2910	Combustion , à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770, 2771, 2971 ou 2931 A. Lorsque sont consommés exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du biométhane, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds, de la biomasse telle que définie ou a ou au b (i) ou au b (iv) de la définition de la biomasse, des produits connexes de scierie et des chutes du travail mécanique du bois brut relevant du b (v) de la définition de la biomasse, de la biomasse issue de déchets au sens de l'article L. 541-4-3 du code de l'environnement, ou du biogaz provenant d'installations classées sous la rubrique 2781-1, si la puissance thermique nominale est : 2. Supérieure ou égale à 1 MW, mais inférieure à 20 MW	DC	1 chaudière fonctionnant au gaz de ville Puissance thermique nominale : 4,1 MW	/
2921	Refroidissement évaporatif par dispersion d'eau dans un flux d'air généré par ventilation mécanique ou naturelle ou récupération de la chaleur par dispersion d'eau dans des fumées émises à l'atmosphère (installations de) 1. Installations de refroidissement évaporatif par dispersion d'eau dans un flux d'air généré par ventilation mécanique ou naturelle. b) La puissance thermique évacuée maximale étant inférieure à 3 000 kWcc	DC	1 tour aéroréfrigérante existante : 1 506 kW 1 tour aéroréfrigérante supplémentaire : 1 400 kW Puissance thermique : 2 906 kW	/

Rubriques	Désignation	AS, A, DC, D, NC	Observations (voir détails ci-après)	RA (km)
3510	Traitement de déchets dangereux Elimination ou valorisation des déchets dangereux, avec une capacité de plus de 10 tonnes par jour	A	2 équipements de distillation existants : 11 t/j 1 bouilleur supplémentaire : 11 t/j Capacité autorisée : 22 t/j	3
3550	Stockage temporaire de déchets Stockage temporaire de déchets ne relevant pas de la rubrique 3540, dans l'attente d'une des activités énumérées aux rubriques 3510, 3520, 3540 ou 3560 avec une capacité totale supérieure à 50 tonnes	A	Capacité autorisée : 500 tonnes	3
4331	Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330 La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant : 1. Supérieure ou égale à 1 000 tonnes	A	Produits : -Rétention #1 : 114 t -Bât. Alcool #5 : 112 t -Rétention #8 : 69 t -Rétention #9 : 176 t -Rétention #11 : 22 t -PF1 solvants neufs : 230 t -PF3 solvants régénérés : 286 t Déchets : -Rétention #2 : 424 t -PF2 solvants résiduels : 374 t -Rétention #7 : 49 t Projet : -Rétention #12 : 41 t -Rétention #13 : 430 t -Rétention #14 : 30,6 t Quantité susceptible d'être dans les installations : 2 356 tonnes	2
4510	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1 La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 2. Supérieure ou égale à 20 t mais inférieure à 100 t	NC	Quantité totale : 10 tonnes	/
4511	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2 La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 200 t	DC	Produits : -Rétention #1 : 16,5 t -Rétention #4 : 5,7 t Projet : -Rétention #12 : 13,6 t -Rétention #13 : 61,20 t Quantité susceptible d'être dans l'installation : 97 t	/
4722	Méthanol (numéro CAS 67-56-1) La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant : 2. Supérieure ou égale à 50 t mais inférieure à 500 t	D	Produits : -Rétention #9 : 29,75 t Projet : -Rétention #14 : 30,60 t Quantité susceptible d'être dans l'installation : 60,35 t	/

Rubriques	Désignation	AS, A, DC, D, NC	Observations (voir détails ci-après)	RA (km)
4734	<p>Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution</p> <p>La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines :</p> <p>2. Pour les autres stockages :</p> <p>c. Supérieure ou égale à 50 t au total, mais inférieure à 100 t d'essence et inférieure à 500 t au total</p>	NC	<p>Produits :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Rétention #1 : 45,5 t -Rétention #4 : 23,15 t -Rétention #11 : 11,05 t <p>Projet :</p> <p>Une cuve de gasoil 8 t</p> <p>Quantité susceptible d'être dans l'installation : 88 t</p>	/
4755	<p>Alcools de bouche d'origine agricole et leurs constituants (distillats, infusions, alcool éthylique d'origine agricole, extraits et arômes) présentant des propriétés équivalentes aux substances classées dans les catégories 2 ou 3 liquides inflammables</p>	DC	Quantité susceptible d'être dans l'installation : 72 m³	/

A : Autorisation

E : Enregistrement

D : Déclaration

DC : Déclaration avec Contrôle

NC : Non Classé

RA : Rayon d’Affichage

Le site BRABANT CHIMIE de Mignères ne relève pas du statut SEVESO par dépassement direct des seuils SEVESO seuil haut indiqués dans la nomenclature des installations classées, sous la mention « Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 ».

Tableau 2 : Statut SEVESO BRABANT CHIMIE projeté par dépassement direct

Rubriques	Désignation	Observations (voir détails ci-après)	Dépassement direct du seuil haut SEVESO
4331	<p>Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330.</p> <p>Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 5 000 t</p> <p>Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 50 000 t</p>	Quantité maximale stockée avant-projet : 1 192 tonnes Quantité maximale stockée après-projet : 2 356 tonnes	NON
4510	<p>Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1.</p> <p>Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 100 t</p> <p>Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 200 t</p>	Quantité maximale stockée avant-projet : 7,5 tonnes Quantité maximale stockée après-projet : 10 tonnes	NON
4511	<p>Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2.</p> <p>Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 200 t</p> <p>Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 500 t</p>	Quantité maximale stockée avant-projet : 142 tonnes Quantité maximale stockée après-projet : 97 tonnes	NON
4722	<p>Méthanol (numéro CAS 67-56-1)</p> <p>Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 500 t</p> <p>Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 5 000 t</p>	Quantité susceptible d'être présente dans l'installation avant-projet : 33 tonnes Quantité susceptible d'être présente dans l'installation après-projet : 60,35 tonnes	NON
4734	<p>Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution</p> <p>Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 2 500 t</p> <p>Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 25 000 t</p>	Quantité susceptible d'être présente dans l'installation avant-projet : 3,5 tonnes Quantité susceptible d'être présente dans l'installation après-projet : 88 tonnes	NON
4755	<p>Alcools de bouche d'origine agricole et leurs constituants</p> <p>Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 2 500 t</p> <p>Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 25 000 t</p>	Quantité susceptible d'être présente dans l'installation avant-projet : 0 tonne Quantité susceptible d'être présente dans l'installation après-projet : 58 tonnes	NON

Tableau 3 : Statut SEVESO BRABANT CHIMIE projeté par règle des cumuls

Toxique homme (a)	Dangers physiques (b)	Dangers environnement (c)
0	0,64	0,62

4. NATURE DES ACTIVITES

4.1. Présentation générale des activités du site

BRABANT-CHIMIE fournit aux acteurs de l'industrie et de la distribution des solutions globales et « sur mesure » en matière d'alcools et de solvants. Le fonctionnement du site se décline en 3 activités principales :

- ▶ La dénaturation et la vente d'alcools à travers plusieurs procédés,
- ▶ Le négoce de solvants et de produits pétroliers (white spirit, toluène, acétate d'éthyle, ...) livrés dans différents conditionnements, ou reconditionnés sur site,
- ▶ La régénération d'alcools et de solvants en valorisant les déchets des industries par distillation, donnant ainsi une seconde vie au produit.

4.1.1. Atelier « Stockage, Conditionnement et Dénaturation des Alcools »

La dénaturation des alcools consiste à le rendre impropre à la consommation, pour des usages industriels de nettoyage ou de fabrication, en y ajoutant d'autres constituants.

On appelle dénaturation par procédé général (ou totalement dénaturé), l'adjonction d'un eurodénaturant définie par le règlement (UE) 2016/1867 (1L d'isopropanol, 1L de méthylethylcétone et 1g de Benzoate de dénatonium pour 100L d'éthanol pur).

On appelle dénaturation par procédé spécial (ou partiellement dénaturé), l'adjonction d'une ou plusieurs substances permettant de changer les caractéristiques du produit, en fonction des propriétés particulières souhaitées par l'utilisateur final. BRABANT CHIMIE utilise les cuves D' et D30 pour réaliser les dénaturations par procédé spécial.

Pour assurer les différents transferts de produits, le bâtiment compte 6 pompes :

- P1 – Pompe fixe – Débit : 40m³/h – Permet le déchargement des citernes vers les cuves de stockage.
- P3 – Pompe fixe – Débit : 40 m³/h – Permet le brassage des cuves D260 et D261 et les transferts de ces cuves vers les autres cuves.
- P4 – Pompe fixe – Débit : 8 m³/h – Soutirage des cuves D260 et D261.
- P6 – Pompe fixe – Débit : 20 m³/h – Permet le chargement et le déchargement des citernes et les transferts d'une cuve vers une autre.
- P67 – Pompe mobile – Débit : 20 m³/h – Utilisée pour l'ajout des acides lors d'une dénaturation par procédé spécial et son brassage.
- P75 – Pompe mobile – Débit : 20 m³/h – Utilisée exclusivement pour le déchargement et le conditionnement des alcools de qualité Kasher

4.1.2. Atelier « Stockage, Conditionnement de solvant et Fabrication de mélange »

BRABANT CHIMIE reçoit par citerne des solvants destinés à la revente en plus petite quantité. Ces réceptions représentent en moyenne 4 véhicules par semaine.

La société réalise le conditionnement de ces produits dans des emballages allant de 20L à 1000L ainsi que le chargement en VRAC (citerne en propre ou transporteurs partenaires). Les règles de conditionnement sont définies dans les procédures qualité et prennent en compte les aspects pratiques et sécuritaires. Les opérations de chargement et de déchargement des camions citernes s'effectuent sur des zones bien définies, sur rétention et équipées de mise à la terre. Les consignes de sécurité sont affichées au poste de chargement.

Il fabrique également des mélanges spécifiques après définition avec le client du cahier des charges souhaité.

Pour assurer les différents transferts de produits, la zone de travail compte 2 pompes :

- P68 – Pompe mobile – Débit : 20 m³/h - Permet le conditionnement des solvants
- P78 – Pompe fixe – Débit : Débit : 20 m³/h - Permet le chargement et le déchargement des cuves

Une fois conditionnés, les produits seront stockés sur un parc à fûts de stockage de solvants neufs nouvellement créé (PF1) entièrement sur rétention. Cette plateforme de stockage non couverte sera en capacité d'accueillir 270 m³ de récipients mobiles.

4.1.3. Atelier « Stockage de produits conditionnés, préparation de commande et Quai de chargement / déchargement »

Ce bâtiment de 675 m² permet le stockage des produits conditionnés que BRABANT CHIMIE reçoit des sociétés partenaires (CHARBONNEAUX BRABANT, PC MAZAL, ...). La livraison de ces produits conditionnés représente en moyenne 2 porteurs par semaine.

Ce bâtiment compte également 2 zones de préparation de commande et 2 quais de chargement / déchargement :

- Quai n°1 : Chargement / Déchargement des véhicules BRABANT CHIMIE
- Quai n°2 : Chargement / Déchargement des transporteurs extérieurs.

Pour réaliser la manutention des palettes de produits conditionnés, le bâtiment compte 2 transpalettes électriques et une zone de chargement des batteries.

Les livraisons de produits conditionnés sont assurées, soit par l'un de nos deux porteurs à hauteur de 1 à 2 tours par jour ouvré, soit par des transporteurs partenaires à hauteur de 2 expéditions par jour en moyenne.

4.1.4. Atelier « Régénération de solvants »

Les solvants résiduels en attente de régénération peuvent être réceptionnés :

- En vrac livrés par camion-citerne, à hauteur de 5 livraisons par semaine en moyenne. Ils sont alors stockés dans la rétention #2 contenant 18 cuves, directement reliées aux équipements de distillation. Le déchargement des produits résiduels en vrac se fait à l'aide d'une pompe (P33 – Pompe mobile - Déchargement des résiduels)
- En emballages (fûts de 200L ou GRV de 1000L) à hauteur de 6 livraisons par semaine en moyenne. Ils seront alors stockés sur un nouveau parc à fûts de solvants résiduels de 500 m² (PF2) entièrement sur rétention en capacité de stocker 336 m³ de solvants. Cette zone permet également le stockage des déchets produits par BRABANT CHIMIE (culot de distillations, emballages contenant des résidus à détruire). Les deux types de stockage sont délimités et dédiés.

Dans le cas des produits résiduels conditionnés, ils sont :

- Pompés dans une des trois cuves d'alimentation des appareils de distillation situées dans la rétention #7
- Aspirés directement dans les appareils de distillation.

BRABANT CHIMIE compte actuellement deux appareils de distillation.

Pour la régénération des solvants chargés, il utilise un distillateur à surface raclée (SRU 1000) d'une capacité de 800 litres. C'est un équipement de blanchiment de solvant sous vide, par évaporation puis par condensation. Le débit optimum de cet appareil est de 2 m³/h. L'appareil est asservi par un automate qui gère, suivant un cycle, l'alimentation de l'appareil en produits résiduaux, l'évacuation du distillat puis la vidange du culot de distillation. Son fonctionnement est dit « semi continu ». L'appareil fonctionne à pression atmosphérique ou sous vide d'air entre 0.4 bar et 0.8 bar selon le produit distillé. Il est alimenté en vapeur à une pression constante de 10 bars. Le conducteur règle une température de sécurité à ne pas dépasser. Si celle-ci est atteinte, le cycle de distillation est interrompu, l'appareil passe en vidange.

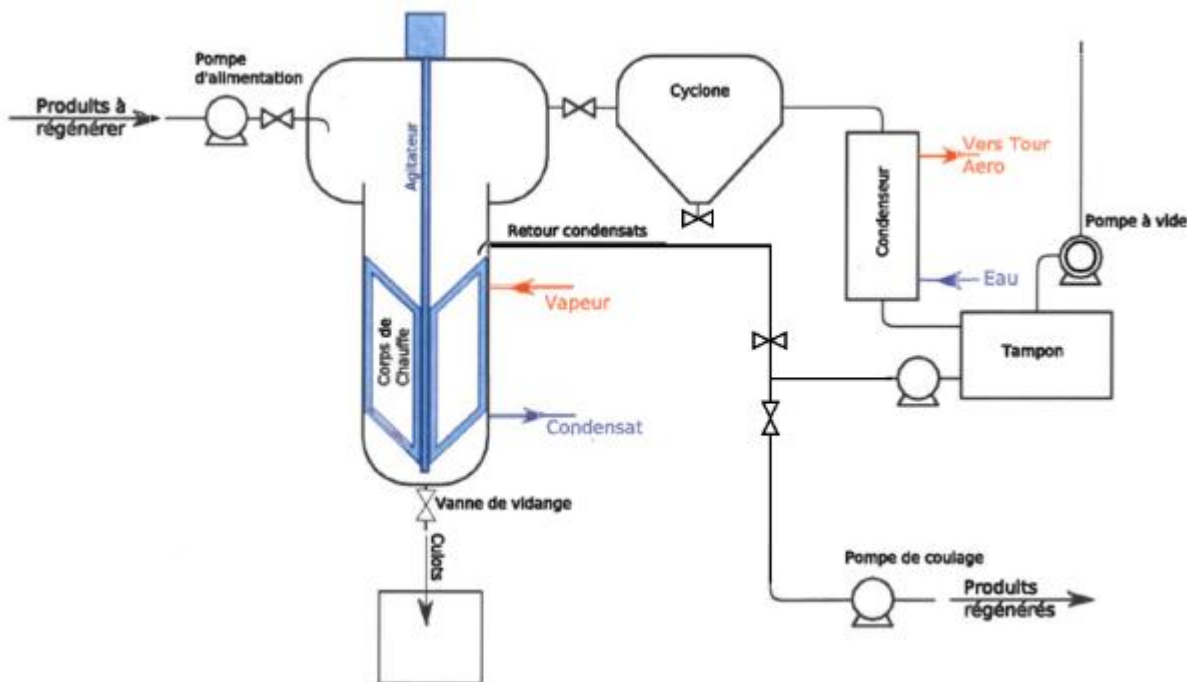


Figure 5 : Principe de fonctionnement de la régénération des solvants chargés

Début de cycle de distillation :

- Mise en route de la pompe à vide (si nécessaire)
- L'appareil charge par intermittence du produit dans le corps de chauffe par l'intermédiaire de la pompe rotative
- Ouverture du circuit vapeur (chauffe) et mise en route du racler. Ce dernier permet une homogénéisation du produit et accélère l'échauffement de la paroi du corps de chauffe.

Pendant la chauffe, le produit se vaporise. Il est séparé des gouttelettes dans le cyclone. La phase vapeur est alors dirigée vers le condenseur. Une fois condensé, le produit est envoyé vers une cuve de coulage. Puis le produit est contrôlé au laboratoire pour s'assurer de sa conformité avant de l'envoyer en stockage.

Fin du cycle de distillation, début du cycle de concentration :

- Arrêt de la pompe de chargement
- Fin du cycle de concentration, début du cycle de vidange
- Arrêt de la chauffe
- Mise à pression atmosphérique du corps de chauffe (si nécessaire)
- Ouverture de la vanne de fond. Vidange des culots de distillation

Pour la régénération des solvants peu ou non chargés pour lesquels BRABANT CHIMIE souhaite une séparation des composants et l'obtention des produits avec une haute pureté, il utilise un bouilleur de 36m³ associé à deux colonnes de distillation composées chacune de 20 plateaux. Le bouilleur est alimenté en produit avant le cycle de distillation (phase de chargement). Le système de distillation est commandé par un système de supervision qui gère les paramètres de température, pression, débit du produit et de la vapeur nécessaire à l'échauffement.

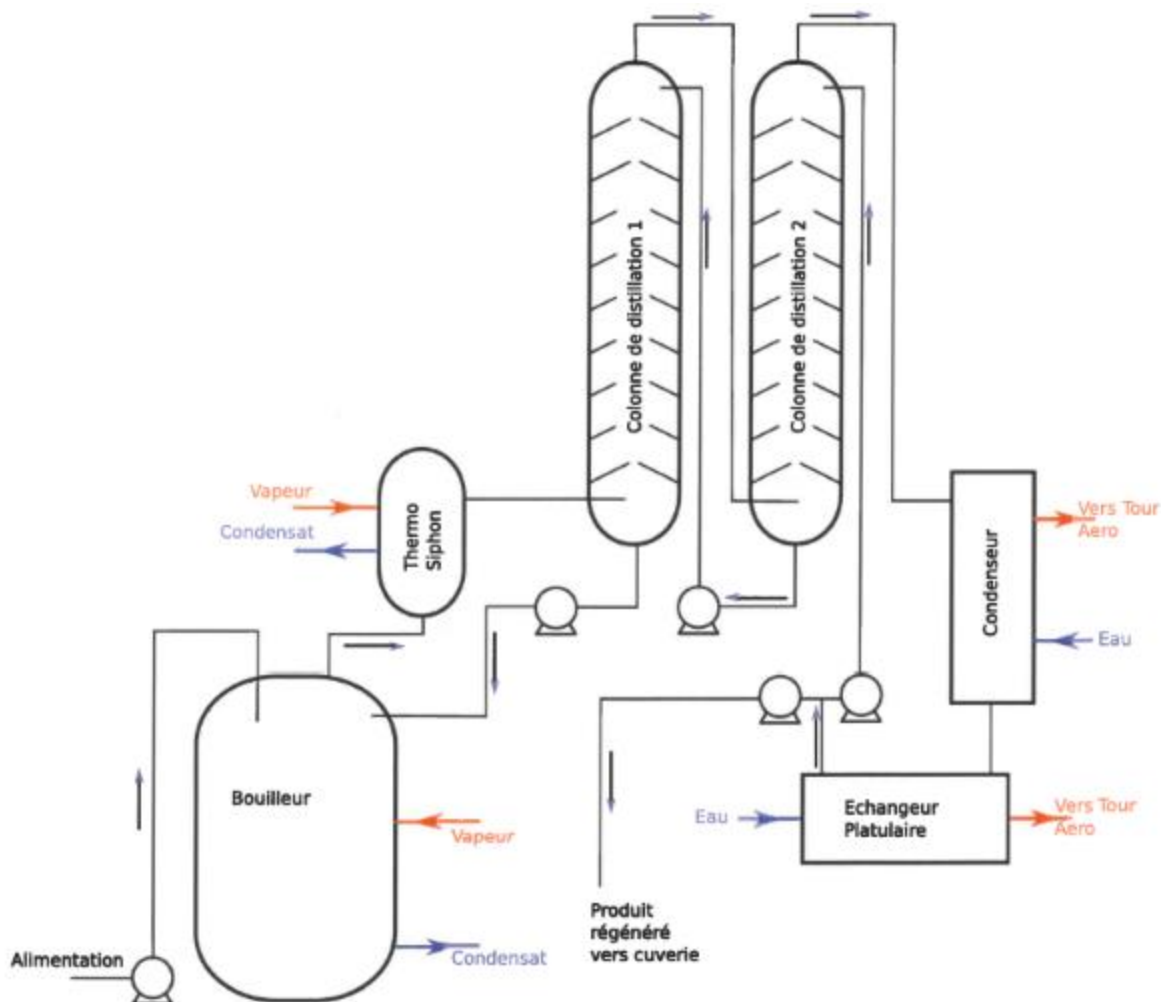


Figure 6 : Principe de fonctionnement de la régénération des solvants peu ou non chargés

Le produit est chauffé jusqu'à son point d'ébullition par des échangeurs thermiques situés dans le corps du bouilleur. La vapeur de produit ainsi formée est envoyée vers les colonnes de distillation pour la séparation des produits. Un gradient de température se crée à l'intérieur de la colonne, permettant de sortir en tête de colonne un produit séparé de ses impuretés. Le reflux permet un enrichissement du produit. La vapeur de produit en tête de colonne est alors envoyée sur un échangeur platulaire puis sur un condenseur. Une fois condensé, le produit est envoyé dans une cuve de coulage, puis est contrôlé au laboratoire pour s'assurer de sa conformité avant de l'envoyer en stockage.

Le projet envisagé par BRABANT Chimie comprend la mise en place d'un bouilleur supplémentaire de 36 m³ identique à l'appareil existant et des colonnes de distillations associées, dans un nouveau bâtiment de 120 m² et d'une capacité unitaire annuelle de traitement de déchets dangereux d'environ 3000 tonnes.

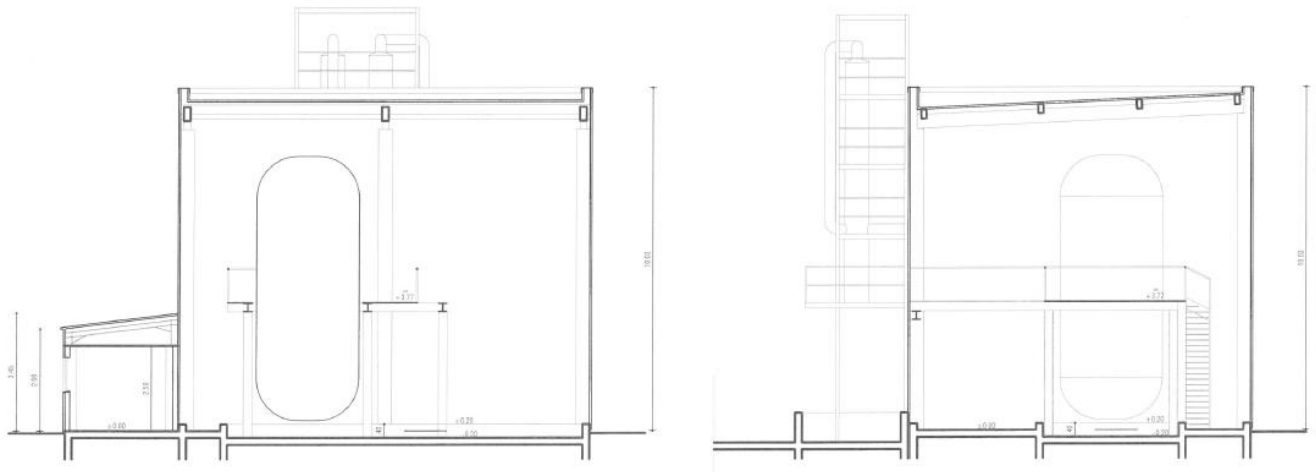


Figure 7 : Représentation du bouilleur supplémentaire

Les cuves, appelées « Cuves de coulage », sont au nombre de 6, avec une capacité de 8m³ chacune, et sont situées dans la rétention #8 de 63m³. Elles sont nommées R81 à R86.

Le nouveau projet intégrera une rétention supplémentaire de 8 cuves de 8 m³ situées dans la rétention #12 associées au nouveau bouilleur.

Après validation par le laboratoire, les solvants régénérés sont transférés des cuves de coulage vers les cuves de stockage.

Un nouveau parc à fûts de produits régénérés destinés à la vente ou à la fabrication de diluants techniques (PF3) de 500 m² sera également créé dans le cadre du projet. Il pourra accueillir 440 m³ de solvants en récipients mobiles.

Les cuves de stockage et de coulage ne sont pas dédiées à un traitement et peuvent contenir des produits différents en fonction des campagnes de traitement ou des besoins des clients.

D'une manière générale, les différents processus opérationnels du site sont :

- La réception des produits,
- La manutention et l'entreposage,
- La préparation des commandes,
- Les opérations de co-packing et d'étiquetage,
- Le chargement / affrètement,
- La gestion administrative des stocks et des flux.

La manutention est assurée à l'aide d'équipements à motorisation thermique.

Les commandes sont expédiées par route. Les expéditions sont réalisées conformément à la réglementation ADR (Transports Matières Dangereuses). Le site dispose d'un conseiller à la sécurité pour le Transport de Marchandises Dangereuses externe.

4.2. Horaires et effectifs

Le site fonctionne 5 jours sur 7 et en 3 équipes pour l'atelier de régénération. Les horaires de travail sont les suivants :

- Personnel de production à la journée : 7h30 – 12h00 et 13h30 – 17h (15h30 le vendredi)
- Personnel de production en équipe : du lundi matin 05h00 au samedi matin 04h00.
- Personnel administratif à la journée : 8h00 – 12h00 et 13h30 – 17h30.

Le site BRABANT CHIMIE compte 19 salariés :

- 1 Directeur – François BRABANT
- 1 Responsable de site et responsable de l'atelier Régénération
- 1 Responsable Commercial
- 2 Secrétaires administratives
- 1 Responsable QHSE
- 1 Responsable Laboratoire.
- 3 employés affectés à l'activité Négoce et Distribution d'alcools et de solvants.
- 5 employés affectés à l'activité Régénération
- 3 Chauffeurs (1 véhicule Citerne et 2 Véhicules fourgons) assurant une partie des livraisons et enlèvements chez les clients.
- 1 employée de ménage à temps partiel.

4.3. Accès au site

Le site BRABANT CHIMIE est accessible uniquement par voie routière depuis Les principales voies de communication suivantes :

- ▶ La départementale D238, qui longe la limite sud de la propriété, sur laquelle se trouve l'entrée du site.
- ▶ La départementale D94 passant à 150m au sud-ouest du site, reliant le bourg de Mignères et de Pannes.
- ▶ La départementale D38 passant à 150m au sud-est du site, reliant le bourg de Villevoques et de Gondreville La Franche.
- ▶ La départementale D841 passant à 1.4km au nord-est du site.
- ▶ L'autoroute A77 passant à l'est à 2.4km.

Concernant les voies ferrées, la ligne « Montargis-Malesherbes » se situe à 37m de la limite sud du site. Cependant, cette voie est exclusivement réservée pour le transport de marchandises (Betteraves, Céréales, Engrais, ...) et est utilisée de manière non intensive.

4.4. Surfaces globales

La surface bâtie actuelle est d'environ 1 800 m², portée à 1 920 m² avec l'ajout dans le cadre du projet d'un nouveau bâtiment de 120 m² accueillant le nouveau bouilleur.

Tableau 4 : Descriptions des surfaces globales du site

Bâtiment	Surface (m ²)	Etat
Bureau administratif et accueil	100,00	Existant
Salle de réunion	37,50	Existant
Bureaux Service Produits Neufs et Laboratoire	80,00	Existant
Bâtiment de stockage et de dénaturation des alcools	480,00	Existant
Bâtiment de stockage des produits conditionnés	675,00	Existant
Atelier de régénération 1	100,00	Existant
Local chaufferie	80,00	Existant
Garage et atelier de maintenance	156,00	Existant
Atelier de régénération 2	120,00	Projet

4.5. Produits stockés

Les produits stockés sur le site de BRABANT Chimie de Mignères (45) sont majoritairement des produits liquides et de plusieurs types :

- Solvants neufs : rétention #1, rétention #4, rétention #11 et rétention #14 projetée.
- Solvants régénérés : rétention #3, rétention #8, rétention #9, rétention #10, rétention #12 projetée et rétention #13 projetée.
- Solvants résiduaire : rétention #2, rétention #7.
- Des alcools purs ou dénaturés dans le bâtiment alcool (rétention #5).

Les rétentions #3 et #10 ne contiennent pas de produits inflammables.

BRABANT Chimie stocke également quelques produits solides en sac de 20 à 25 kg ainsi que des produits chimiques en petit conditionnement (cartons de 12*1L, 3*5L,...) au niveau du bâtiment logistique.



Figure 8 : Rétention de solvants

L'établissement BRABANT CHIMIE dispose également sur site de :

- GNV (Gaz de Ville) utilisé pour la chaufferie du site et provenant du réseau de distribution.
- D'une cuve de Gazole Routier, localisée dans le bâtiment alcool, de 3,5 t augmenté à 8 t dans le cadre du projet d'extension des activités.
- De produits de conditionnement : emballages, palettes, bidons plastiques, fûts métalliques, GRV vides, ...

5. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACTS

5.1. Synthèse des enjeux

La description des facteurs environnementaux au sein de la zone d'étude présente les différentes caractéristiques de l'environnement. Elle permet d'évaluer les enjeux et la sensibilité du site dans sa globalité. Cette partie est le point d'ancrage pour définir les grandes orientations d'aménagement et les mesures à prendre, le cas échéant, pour éviter, réduire, atténuer voire compenser les incidences du projet.

Une hiérarchisation des enjeux liés à l'état actuel de l'environnement est proposée dans le tableau suivant.

	Enjeu négligeable
	Enjeu faible
	Enjeu modéré
	Enjeu fort

La méthodologie adoptée pour la constitution de l'état initial et la définition puis hiérarchisation des enjeux est proposée dans le chapitre « Analyse des méthodes d'évaluation ».

Tableau 5 : Hiérarchisation des enjeux

CATEGORIE	SYNTHESE ET JUSTIFICATION DES ENJEUX	Hiérarchisation des enjeux
MILIEU PHYSIQUE		
Contexte climatique	Le climat général du Loiret est considéré comme tempéré océanique mais subit tout de même quelques influences continentales (printemps plus tardifs et humides, étés assez secs, gel prolongé). Les saisons restent relativement peu marquées.	Négligeable
Topographie	Les pentes peu importantes présentent de faibles contraintes en termes d'implantation des infrastructures.	Faible
Géologie	La géologie du site révèle des limons à faible profondeur puis des formations calcaires plus ou moins altérées.	Faible
Hydrogéologie	<p>Le site est concerné par la masse d'eau souterraine « Calcaires tertiaires libres de Beauce » n°FRGG092. Elle est de type dominante sédimentaire, libre sur la totalité de la surface ce qui la rend vulnérable aux pollutions induites par les activités humaines et notamment agricoles.</p> <p>Le premier aquifère rencontré est localisé à environ 6 m de profondeur au droit du site étudié. Ce dernier n'est pas inclus dans un éventuel périmètre de protection lié à la ressource en eau potable. Aucun usage sensible n'est recensé à proximité.</p> <p>Les enjeux pour ce thème sont : la protection de la ressource en eau souterraine face à d'éventuelles pollutions accidentelles ou chroniques, la prise en compte des orientations du SAGE Nappe de Beauce dans la gestion des rejets aqueux</p>	Fort

CATEGORIE	SYNTHESE ET JUSTIFICATION DES ENJEUX	Hiérarchisation des enjeux
Sols pollués ou potentiellement pollués	Le rapport de base réalisé en 2019 sur le site de BRABANT CHIMIE conclue que le site fait d'ores et déjà état d'une forte contamination des sols qui pourrait être attribuée aux usages passés de la société BRABANT CHIMIE sur le terrain d'étude.	Fort
Hydrologie	<p>Sur le site les eaux sont collectées par ruissellement et par des réseaux enterrés. Les eaux sont traitées par un séparateur à hydrocarbure puis stockée dans un bassin imperméabilisé. Lorsque le bassin atteint un certain niveau de remplissage et que les résultats des analyses sur la qualité des eaux stockée le permettent, les eaux sont évacuées par pompe de relevage au réseau à l'extérieur du site.</p> <p>Les enjeux pour ce thème sont : gérer les eaux de ruissellement afin de ne pas aggraver la situation actuelle en termes de fonctionnement hydraulique, se conformer aux orientations du SAGE Nappe de Beauce et au SDAGE Seine Normandie en matière de gestion des eaux de ruissellement</p>	Fort
Hydrographie	<p>Le site se situe dans le bassin versant du Fusain localisé à 6,5 km au Nord des terrains. Son régime hydrologique est peu soutenu en période estivale et bénéficie, à ce titre, d'un pouvoir de dilution qualifié de faible à moyen. Ce cours d'eau est l'exutoire naturel de l'installation existante. Le bon état écologique de la masse d'eau considérée n'est pas atteint.</p> <p>Aucun usage sensible n'est recensé.</p>	Fort
Air	<p>La commune de Mignères n'est pas identifiée comme zone sensible pour la qualité de l'air.</p> <p>L'agglomération Montargoise a enregistré de très bons et bons indices de la qualité de l'air. L'indice ATMO sur Montargis oscille en moyenne entre 1 et 4, ce qui équivaut globalement à une bonne qualité de l'air.</p>	Faible
Odeurs	<p>La régénération de solvants usagés se déroule dans des systèmes fermés. Les dispositifs mis en place (utilisation de flotteurs sur les cuves vrac, système d'aspiration, alimentation des appareils de distillation par aspiration ou par pompage) permet d'éviter les dégagements d'odeur.</p> <p>BRABANT Chimie a intégré dans son analyse environnementale, conformément à la norme ISO 14001 : 2015, le risque de nuisance olfactive. Pour prévenir et réduire les sources d'odeurs, le cas échéant, l'équipement de distillation « Bouilleur » est doté d'un laveur de gaz, qui peut être mis en service si des nuisances olfactives sont constatées. De plus, le paramètre odeurs est pris en compte dans l'acceptation préalable des solvants usagés à régénérer.</p>	Faible
Bruit	<p>Les sources sonores constatées sur site sont : L'extraction et les équipements techniques extérieurs, La circulation des camions et chariots sur le site.</p> <p>Le projet d'extension est localisé à proximité des habitations existantes situées au Nord.</p> <p>La dernière campagne de mesures a été réalisée en Décembre 2019. Cette dernière met en évidence un respect des émergences au niveau des ZER les plus proches et des niveaux sonores ambiants en limites de propriétés.</p>	Modéré

CATEGORIE	SYNTHESE ET JUSTIFICATION DES ENJEUX	Hiérarchisation des enjeux
Consommations énergétiques	Les consommations énergétiques actuelles de BRABANT CHIMIE sont les suivantes : gaz (2 170 390 kWh), électricité (258 863 kWh), eau (2 196 m ³).	Faible
Sources d'émissions	<p>Vibrations Aucune source de vibration n'est recensée à proximité du site. Le passage occasionnel d'un train peut occasionner des phénomènes vibratoires très localisés.</p> <p>Emissions lumineuses Il n'existe aucune source d'émission lumineuse importante à proximité du site</p> <p>Chaleur Aucune source de chaleur n'est présente au droit ou aux abords de la zone d'extension projetée</p> <p>Rayonnements électromagnétiques Six sources de rayonnements électromagnétiques de faible intensité sont présentes dans un rayon de 6 km autour du site. Il est à noter présence d'une ligne THT traversant l'assiette foncière dédiée à l'extension de l'installation. Selon le service ingénierie de RTE, des exigences réglementaires doivent être respectées en matière de champs électromagnétiques en présence d'ouvrages de transport d'énergie électrique.</p>	Faible
Le paysage	<p>Les caractéristiques du site sont marquées par le contexte industriel, on y retrouve essentiellement des cuvettes de rétention accueillant des réservoirs aériens de solvants ainsi que plusieurs bâtiments pour la partie bureau, distillation, et logistique. Le site dispose également d'espaces verts à hauteur de 52 % de la surface totale.</p> <p>La zone est également caractérisée par un relief quasiment inexistant.</p>	Modéré
Les risques naturels	<p>Plusieurs arrêtés de catastrophe naturelle ont été pris sur la commune de Mignères. Ils concernent essentiellement les risques inondation et mouvements de terrain.</p> <p>Les terrains ne sont pas concernés par un risque naturel.</p>	Faible
MILIEU NATUREL		
Zones d'intérêt écologique réglementaire	<p>Le site n'est pas inclus dans une Zone Natura 2000. Les premières sont situées à :</p> <p>3,6 km – ZSC « Marais de Bordeaux et Mignerette » (FR2400525)</p> <p>14 km – ZSC « Forêt d'Orléans et périphérie » (FR2400524)</p> <p>21 km – ZPS « Forêt d'Orléans » (FR2410018)</p>	Faible

CATEGORIE	SYNTHESE ET JUSTIFICATION DES ENJEUX	Hiérarchisation des enjeux
Zones d'intérêt écologique non réglementaire	La ZNIEFF la plus proche est située à 3,5 km au Nord-Ouest du site. Il s'agit de la ZNIEFF de type I « Marais de Mignerette et Mare de Jariaux » (240000037).	Faible
Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)	D'après l'atlas cartographique du SRCE du Centre Val de Loire, le projet n'est pas concerné par un corridor écologique ou un réservoir de biodiversité.	Faible
Trame verte et bleue	D'après le SCoT du Montargois en Gâtinais, le site est concerné par une trame verte « Corridor à fonctionnalité réduite ». Ce dernier correspond au tracé de la voie ferrée, au Sud du site de BRABANT CHIMIE. De ce fait, il ne concerne pas directement l'emprise de l'établissement.	Faible
Habitats floristiques	Au droit de la zone d'étude, il est à noter la présence d'habitats semi-naturels, fortement anthropisés (prairie entretenue, espaces verts, site industriel, bassins,...). Aucun habitat protégé n'a été recensé sur le site.	Faible
Zones humides	Conformément aux critères d'identification et de délimitation des zones humides fixées par l'arrêté ministériel du 1 ^{er} octobre 2009 modifiant celui du 24 juin 2008, il peut donc être conclu à l'absence de zones humides au sens de la réglementation en vigueur (critères pédologiques et floristiques).	Faible
Espèces végétales	Aucune espèce végétale protégée n'a été recensée sur le site.	Faible
Espèces végétales invasives	D'après Liste des espèces végétales invasives de la région Centre (Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien -2012), il est à noter la présence de deux espèces exotiques envahissantes au sein du site : Laurier-Cerise (<i>Prunus laurocerasus</i>), rang 3 (espèces invasives potentielles, invasives en milieux fortement perturbés), Renouée du Japon (<i>Reynoutria japonica</i> Houtt), rang 4 (espèces invasives avérées dans les milieux naturels à répartition localisée).	Faible à Modéré
Mammifères terrestres	Deux espèces, non protégées, ont été recensées au droit du terrain d'assiette du projet et des abords immédiats.	Faible
Chiroptères	Absence de gîte potentiel de type arboricole sur le site. les bâtiments industriels sont peu favorables. Le complexe bureau-habitation peut constituer un gîte tout au long de l'année. Le site est susceptible de constituer des territoires de chasse pour des espèces anthropiques.	Potentiellement faible à modéré

CATEGORIE	SYNTHESE ET JUSTIFICATION DES ENJEUX	Hiérarchisation des enjeux
Oiseaux	<p>12 espèces ont été recensées sur le site et ses abords dont plusieurs d'entre elles sont potentiellement nicheuses sur le site. Aucune espèce inscrite en annexe I de la directive Oiseaux n'a été contactée au droit de la zone d'étude.</p> <p>Les habitats artificiels et semi naturels observés sur le site conviennent à un cortège d'espèces relativement communes, peu exigeantes. En effet, l'activité industrielle et la gestion des espaces du site offrent peu de diversité en site de nidification, composé principalement des bâtiments et des plantations au sein des espaces verts.</p> <p>La parcelle dans son ensemble ne semble pas offrir de relief ou d'habitats intéressants pouvant canaliser le passage d'oiseaux en grand nombre (absence de vallons, de col, de boisement ou de plan d'eau...).</p>	Potentiellement modéré en période de nidification
Insectes	<p>A l'issue des inventaires, 16 espèces ont été recensées : 5 espèces de Lépidoptères, 5 espèces d'Odonates et 6 espèces d'Orthoptères. Au niveau national, aucune espèce protégée n'a été recensée. Les espèces contactées peuvent être qualifiées de communes pour la région biogéographique.</p> <p>Le site n'est pas propice à l'accueil d'insectes Coléoptères protégées en l'absence d'habitats naturels favorables.</p>	Faible
Amphibiens	<p>Deux espèces ont été recensées sur la zone d'étude au cours de l'inventaire estival : la Grenouille verte et le Triton crêté.</p> <p>Le Triton crêté et ses habitats sont protégés à l'échelle nationale et européenne par l'annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore (92/43/CEE) et l'article 2 de l'Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.</p> <p>Ce dernier est « Quasi menacé » en France et en région Centre Val de Loire.</p>	Modéré à fort
Reptiles	<p>Une espèce a été observée lors des investigations. Il s'agit du Lézard des murailles. Ce dernier est inscrit en annexe IV de la directive Habitats-Faune-Flore.</p> <p>Le Lézard des murailles et ses habitats sont protégés à l'échelle nationale et européenne par l'annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore (92/43/CEE) et l'article 2 de l'Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.</p>	Modéré
MILIEU HUMAIN		
Contexte économique	<p>BRABANT CHIMIE est implantée au sein d'une zone d'activité. La majorité de l'environnement proche est à vocation agricole.</p> <p>Les enjeux relatifs au contexte économique sont jugés faibles.</p>	Faible

CATEGORIE	SYNTHESE ET JUSTIFICATION DES ENJEUX	Hiérarchisation des enjeux
Contexte urbanistique	<p>La commune de Gondreville est couverte par une carte communale.</p> <p>La Communauté de Communes des Quatre Vallées, dont fait partie Gondreville, est en cours d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal, regroupant les 19 communes la composant.</p> <p>L'installation serait implanté en zone UI (Urbaine) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la communauté de communes des Quatre Vallées.</p> <p>La zone UI est définie comme une zone d'activité structurante et a pour vocation notamment à accueillir les activités nécessitant un foncier important, susceptibles d'être nuisantes (industries) ou de générer un fort trafic (entrepôts).</p>	Faible
Servitude(s)	<p>Le site BRABANT CHIMIE ne fait pas l'objet de servitudes spécifiques.</p>	Faible
Risques technologiques et industriels	<p>7 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sont recensées à proximité du site, dans un rayon de 9 km.</p> <p>Aucun site n'est doté d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).</p> <p>Les terrains ne font pas l'objet d'autres risques technologiques et industriels.</p> <p>Les risques technologiques et industriels liés à l'activité et à son extension sont à prendre en compte notamment au regard des habitations et des activités à proximité du site.</p>	Faible
Contexte communal et démographique	<p>Le site est implanté dans la commune de Mignères qui compte 320 habitants (source : INSEE, 2017) en augmentation de 2,5% par rapport à 2012 qui concorde avec la croissance départementale observée dans le Loiret (+2,36%). On constate un vieillissement global de la population communale (accroissement des 60 à 74 ans).</p> <p>La commune est dotée de services et commerces.</p>	Faible
Environnement humain / santé	<p>Le site et la zone d'extension sont entourés de zones déjà aménagés comprenant des structures industrielles, des zones résidentielles.</p> <p>Les activités pratiquées dans le secteur (entreprises de la ZI, agriculture et voies de circulation) génèrent des émissions atmosphériques, sonores ainsi que des déchets de classes diverses.</p> <p>Les premières habitations sont situées à proximité directe du site.</p>	Modéré
Contexte agricole	<p>Le recensement agricole 2010 fait état de 10 exploitations sur le territoire communal de Mignères.</p> <p>Sur la commune, environ 601 ha font l'objet d'une valorisation agricole. L'activité de polycultures et polyélevage constitue l'activité principale des exploitations.</p>	Faible

CATEGORIE	SYNTHESE ET JUSTIFICATION DES ENJEUX	Hiérarchisation des enjeux
Patrimoine culturel	<p>Aucun monument historique inscrit ou classé n'est présent sur la commune de Mignères. De fait, aucun périmètre de protection ou aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine n'intéresse la zone d'étude.</p> <p>Aucun site archéologique n'est recensé dans la zone d'étude.</p>	Faible
Gestion des déchets	<p>Le Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SMIRTOM) de Montargis, assure la collecte et le traitement des déchets ménagers à l'échelle de son territoire.</p> <p>Les déchets dangereux et non dangereux de l'activité existante sont récupérés par plusieurs entreprises spécialisées dans le traitement et le recyclage de ce type de déchets.</p>	Faible
Les réseaux de viabilisation	<p>Le site et la zone vouée à l'extension sont desservis par les réseaux de viabilisation (AEP, EU, EP, électricité, téléphone...).</p>	Faible
Unité de traitement des eaux usées domestiques	<p>Les eaux usées sont dirigées vers les deux fosses d'assainissement individuelles présentes sur site.</p>	Faible
Transport et trafic routier	<p>L'accès au site se fait par la route D238 qui permet de rejoindre la D94 qui relie les communes de Corbeilles, Mignerette et Pannes ainsi que l'autoroute A77.</p> <p>L'installation est dotée d'une entrée principale desservie par un réseau viaire adapté.</p>	Faible

5.2. Présentation des impacts, des mesures et évaluation des impacts résiduels en phase d'exploitation

Le tableau ci-après :

- synthétise les mesures d'évitement et de réduction visant à limiter les impacts du projet sur les diverses composantes de l'environnement à enjeux,
- propose une évaluation des impacts résiduels au regard de la quantification des impacts préalablement effectuée et de l'efficacité des mesures proposées.

Tableau 6 : Impacts, mesures et impacts résiduels en phase d'exploitation

CATEGORIE	IMPACTS EN PHASE D'EXPLOITATION		MESURES VISANT A EVITER ET REDUIRE	IMPACTS RESIDUELS
	Nature des impacts	Quantification		
MILIEU PHYSIQUE				
Les eaux superficielles	- Augmentation des débits de pointe - Rejets de matière polluante de façon chronique dans le milieu récepteur - Installation pouvant induire des pollutions accidentelles (hydrocarbures, eaux d'extinction d'incendie)	Impact modéré	⇒ Mise en place d'ouvrages spécifiques dédiés à la gestion quantitative des eaux de ruissellement (bassins de rétention) ⇒ Bassin de rétention conçu pour favoriser la décantation des matières en suspension ⇒ Traitements des eaux de voirie par déboureur déshuileur de classe 1 ⇒ Dimensionnement des ouvrages hydrauliques ⇒ Analyses avant rejets au milieu naturel	Faible
Sols pollués ou potentiellement pollués	- Augmentation des quantités de solvants stockés et donc du risque de déversement accidentel	Impact modéré	⇒ Ensemble des installations placées sur rétention (parcs à fûts, bâtiment bouilleur et rétention associées)	Faible
Les eaux souterraines	- Imperméabilisation des sols réduit les surfaces potentielles d'infiltration permettant d'alimenter la nappe sous-jacente - Rejets de matière polluante de façon chronique dans le milieu récepteur - Installation pouvant induire des pollutions accidentelles (hydrocarbures, eaux d'extinction d'incendie)	Impact modéré	⇒ Etanchéification des réseaux et des ouvrages de gestion des eaux pluviales	Faible
Risques naturels	- Absence d'impact en phase d'exploitation visant à amplifier les risques naturels présents sur le site	Impact négligeable	⇒ Pas de mesure spécifique	Nul
Sources d'émissions	Vibrations - Les voies d'accès seront adaptées aux déplacements des poids lourds Emissions lumineuses - Eclairage nocturne des bâtiments sera restreint conformément à l'arrêté du 25 janvier 2013 Rayonnements électromagnétiques - Absence de process interne pouvant émettre des radiations	Impact faible	⇒ Se conformer à la réglementation en vigueur concernant l'éclairage nocturne des bureaux et des services ⇒ Réduire les périodes d'éclairage au strict minimum ⇒ Adapter le schéma lumineux à la vocation des lieux	Faible
Air	- Rejet de Composés Organiques Volatils (COV) issus du stockage de produits et déchets solvantés et du fonctionnement des procédés de traitement, - Emissions de poussières (PM), Dioxyde de Soufre (SO ₂) et Oxydes d'Azote (NO _x) issue de la combustion de la chaudière, - Rejet d'aérosols générés par le fonctionnement de la tour aéroréfrigérante du site et pouvant contenir des légionnelles	Impact modéré	⇒ Bilan annuel des émissions de COV ⇒ Analyse semestrielle des rejets atmosphériques canalisés ⇒ Chargement des réservoirs fixes par le pied de cuve, aucun déchargement en « pluie » ⇒ Programme de maintenance préventive sur tous les organes susceptibles d'émettre des COV de façon fugitive : pompes, brides, canalisation, vannes, ... ⇒ Mise en place d'un lit d'eau (entre 15 et 20 cm) systématique dans les réservoirs fixes contenant du Dichlorométhane ⇒ Mise en place d'un clapet de décharge ou soupape de respiration sur les réservoirs fixes contenant du Dichlorométhane puis généralisation à toutes les cuves d'ici fin 2023, projet inclus ⇒ Réduction de la température de l'eau de refroidissement des pompes à vide des Bouilleurs et SRU par la mise en place d'un groupe froid ⇒ Revêtement peinture de toutes les cuves en blanc d'ici premier semestre 2022 ⇒ Mise en place d'un système de traitement de COV sur le rejet canalisé de l'aspiration SRU et des événements des pompes à vides des appareils de distillation : Etude technico-économique sur le 1er semestre 2022 et Mise en place au plus tard 1er semestre 2023 ⇒ Flux et émissions diffuse de COV totaux ainsi que les COV de l'Annexe III de l'arrêté du 2/02/1998 ou à mention de danger, fixés dans l'Arrêté Préfectoral d'Autorisation Environnementale ⇒ Surveillance environnementale de la qualité de l'air ambiant extérieur au site sur le paramètre Dichlorométhane a minima, à une fréquence semestrielle (hiver/été), sur une période de 4 ans. A terme, la surveillance sera reconduite si les résultats mettent en évidence une dégradation de la qualité de l'air.	Faible

Bruit	- Des nuisances sonores seront générées par : <ul style="list-style-type: none"> • La chaufferie • La tour aéroréfrigérante • Le bâtiment de régénération • Les compresseurs • Le trafic interne • Le trafic d'approvisionnement et d'expédition 	Impact modéré	⇒ Réalisation d'une campagne acoustique dans les 3 mois après la mise en service de l'extension ⇒ Mesure de bruit tous les 3 ans ⇒ Maintenance préventive et ronde de contrôle pour identifier les appareils potentiellement défectueux pouvant être source de bruit ⇒ Fermeture des bâtiments lors des périodes nocturnes ⇒ Limitation des activités par le personnel de nuit dont la présence est exclusivement réservée à des missions de surveillance ⇒ Activité de l'établissement réalisée à l'intérieur des bâtiments ⇒ Equipements techniques situés à l'intérieur de locaux spécifiques ⇒ Aménagement du site et plan de circulation permettant de limiter les manœuvres (PL/VL)	Faible
Consommations énergétiques	- La création de nouveaux bâtiments va entraîner une augmentation de la consommation de ressources suivantes : gaz (+ 2 000 000 kWh Eq. kWh soit +50%), électricité (+350 000 kWh soit + 49%), eau (+1 860 m ³ soit + 45%)	Impact faible	⇒ Réduction de la consommation électrique au minimum	Faible
Patrimoine architectural et paysager	- Apparition de nouveaux volumes dans le paysage - Perception visuelle depuis les zones résidentielles situées à proximité	Impact modéré	⇒ Homogénéité du bâti (colorimétrie, forme) entre existant et extension projetée	Faible
MILIEU NATUREL				
Zones d'intérêt écologique réglementaires	- Aucun zonage réglementaire n'est concerné directement ou en phase d'exploitation - Aucun impact permanent, direct ou indirect, sur les habitats et les espèces d'intérêt patrimonial recensés au droit des zones Natura 2000 voisines en phase d'exploitation	Impact faible	⇒ Pas de mesure spécifique	Faible
Zones d'intérêt écologique non réglementaire	- Aucun zonage non réglementaire n'est concerné directement ou en phase d'exploitation - Aucun impact permanent, direct ou indirect, sur les habitats et les espèces d'intérêt patrimonial recensés au droit des zones écologiques non réglementaires voisines	Impact faible	⇒ Pas de mesure spécifique	Faible
Schéma Régional de Cohérence Ecologique et SCOT	- Aucun réservoir de biodiversité ou de corridor écologique n'est concerné directement ou indirectement en phase d'exploitation	Impact faible	⇒ Pas de mesure spécifique	Faible
Habitats floristiques	- Artificialisation partielle d'habitats anthropiques et semi-naturels communs (1000 m ²)	Impact faible	⇒ Maintenir un espace prairial	Faible
Zones humides	- Absence de zones humides au titre de la réglementation en vigueur	Impact négligeable	⇒ Pas de mesure spécifique	Nul
Espèces végétales	- Artificialisation partielle d'habitats anthropiques et semi-naturels communs (1000 m ²) - Absence d'espèce végétale protégée sur le site	Faible	⇒ Maintenir un espace prairial	Faible
Espèces végétales invasives	- Maintien de certains habitats propices au développement des espèces invasives	Modéré	⇒ Surveillance des espèces invasives	Faible
Espèces animales et habitats d'espèces	Mammifères - Artificialisation partielle d'habitats anthropiques et semi-naturels communs (1000 m ²)	Impact faible	⇒ Réduction de la vitesse sur site ⇒ Gestion des systèmes d'éclairage ⇒ Maintenir un espace prairial	Faible

	Chiroptères - Absence de modification de systèmes d'éclairage existants - Maintien des habitats d'espèces	Impact faible	⇒ Conservation de la haie champêtre limitrophe, bénéfique à l'avifaune, aux amphibiens et aux reptiles,	
	Oiseaux - Absence de destruction de site de nidification potentiel - Artificialisation partielle d'habitats anthropiques et semi-naturels (1000 m ²) - Maintien des habitats d'espèces	Impact faible	⇒ Réduction de la vitesse sur site ⇒ Gestion des systèmes d'éclairage ⇒ Conservation de la haie champêtre limitrophe, bénéfique à l'avifaune, aux amphibiens et aux reptiles ⇒ Maintien des infrastructures du site industriel existant favorable à l'avifaune et aux reptiles	Faible
	Insectes - Artificialisation partielle d'habitats anthropiques et semi-naturels (1000 m ²) - Maintien des habitats d'espèces	Impact faible	⇒ Maintenir un espace prairial ⇒ Gestion des systèmes d'éclairage	Faible
	Amphibiens - Destruction ou perturbation potentielles d'habitats d'espèces protégées	Impact modéré à fort	⇒ Conservation de la haie champêtre limitrophe, bénéfique à l'avifaune, aux amphibiens et aux reptiles ⇒ Maintien du bassin accueillant le Triton crêté, le bassin sera conservé en l'état et « vieillira » naturellement ⇒ Maintenir un espace prairial	Faible
	Reptiles - Artificialisation partielle d'habitats anthropiques et semi-naturels (1000 m ²)	Impact faible	⇒ Conservation de la haie champêtre limitrophe, bénéfique à l'avifaune, aux amphibiens et aux reptiles ⇒ Maintien des infrastructures du site industriel existant favorable à l'avifaune et aux reptiles ⇒ Réduction de la vitesse sur site	Faible
MILIEU HUMAIN				
Environnement humain / santé	- Rejet de Composés Organiques Volatils (COV) issus du stockage de produits et déchets solvants et du fonctionnement des procédés de traitement, - Emissions de poussières (PM), Dioxyde de Soufre (SO ₂) et Oxydes d'Azote (NO _x) issue de la combustion de la chaudière, - Rejet d'aérosols générés par le fonctionnement de la tour aéroréfrigérante du site et pouvant contenir des légionnelles	Impact modéré	⇒ Bilan annuel des émissions de COV ⇒ Analyse semestrielle des rejets atmosphériques canalisés ⇒ Chargement des réservoirs fixes par le pied de cuve, aucun déchargement en « pluie » ⇒ Programme de maintenance préventive sur tous les organes susceptibles d'émettre des COV de façon fugitive : pompes, brides, canalisation, vannes, ... ⇒ Mise en place d'un lit d'eau (entre 15 et 20 cm) systématique dans les réservoirs fixes contenant du Dichlorométhane ⇒ Mise en place d'un clapet de décharge ou soupape de respiration sur les réservoirs fixes contenant du Dichlorométhane puis généralisation à toutes les cuves d'ici fin 2023, projet inclus ⇒ Réduction de la température de l'eau de refroidissement des pompes à vide des Bouilleurs et SRU par la mise en place d'un groupe froid ⇒ Revêtement peinture de toutes les cuves en blanc d'ici premier semestre 2022 ⇒ Mise en place d'un système de traitement de COV sur le rejet canalisé de l'aspiration SRU et des événements des pompes à vides des appareils de distillation : Etude technico-économique sur le 1er semestre 2022 et Mise en place au plus tard 1er semestre 2023 ⇒ Flux et émissions diffuse de COV totaux ainsi que les COV de l'Annexe III de l'arrêté du 2/02/1998 ou à mention de danger, fixés dans l'Arrêté Préfectoral d'Autorisation Environnementale ⇒ Surveillance environnementale de la qualité de l'air ambiant extérieur au site sur le paramètre Dichlorométhane a minima, à une fréquence semestrielle (hiver/été), sur une période de 4 ans. A terme, la surveillance sera reconduite si les résultats mettent en évidence une dégradation de la qualité de l'air.	Faible
Risques technologiques et industriels	- Risque technologique lié à aux installations de BRABANT CHIMIE sera modifié par la création de nouvelles structures	Impact modéré	⇒ Mise en adéquation des moyens de prévention et de protection relatifs aux risques technologiques	Faible

<p>Gestion des déchets</p>	<p>- Les déchets issus de l'activité de BRABANT CHIMIE sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des ordures ménagères, • Des déchets d'emballage classés comme Déchets Non Dangereux, • Des déchets dangereux provenant de résidus d'épandage accidentel ou d'emballage fuyards • Des culots de distillation • Des boues des séparateurs d'hydrocarbures, • Des déchets verts. 	<p>Impact faible</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Respect de la réglementation en vigueur ⇒ Recherche des filières de valorisation de proximité ⇒ Suivi des registres de déchets (DD et DND) ⇒ Tri sélectif des déchets ⇒ Formation et obligation pour le personnel à respecter le tri sélectif ⇒ Suivi du tri 	<p>Faible</p>
<p>Transport et trafic routier</p>	<p>- Augmentation du nombre de véhicules estimée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • + 2 VL par jour, soit un total estimatif de 19 VL/j • + 4 PL par jour, soit un total estimatif de 13 PL/j 	<p>Impact faible</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Organisation des horaires de livraison – expédition (jours ouvrés et journée) ⇒ Proximité des grands axes routiers permettant de réduire la durée de circulation des poids lourds au niveau d'axes secondaires. ⇒ Optimisation des chargements des camions afin de réduire le nombre de trajets. ⇒ Aménagement du site et plan de circulation adaptés aux poids lourds et limitant les manœuvres de véhicules. ⇒ Stationnement des véhicules légers sur des parkings identifiés sur le site ce qui ne perturbent donc pas la circulation et les manœuvres des Poids-Lourds. 	<p>Faible</p>

5.3. Suivi des mesures en phase d'exploitation

Pour garantir l'application des mesures de protection de l'environnement en phase d'exploitation évoqué précédemment, il convient de prévoir un suivi environnemental. Il permettra de contrôler la conformité de l'installation et de connaître ses effets réels sur l'environnement.

Les résultats du suivi fourniront également des informations d'ordre général sur l'efficacité à long terme des différentes mesures d'évitement et de réduction.

Les différentes mesures identifiées précédemment sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 7 : Mesures de suivi en phase exploitation

Thème	Mesure de suivi	Paramètres	Valeurs limites	Périodicité	Références réglementaires
Entretien général du site	Opérations de nettoyage et d'entretien du site	-	-	Hebdomadaire	/
	Espaces verts / Paysage	-	-	Mensuelle (printemps – été)	/
Bruit	Campagne de mesures acoustiques	4 limites de propriété et 1 ZER Période Diurne et Nocturne	LP = 55 dB(A) de jour et 50 dB(A) de nuit ZER = 5 ou 6 dB(A) de jour et 3 ou 4 dB(A) de nuit	Sous 3 mois à compter de la mise en service de l'extension puis tous les 5 ans	AM 23/01/1997
Déchets	Registre des déchets dangereux produits par l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> Date traitement Code déchet Quantité Date d'expédition Coordonnées Installation destinatrice 	-	A chaque expédition de déchets dangereux (BSDD) + Bilan annuel	AM 29/02/2012
	Registre des déchets non dangereux produits par l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> Coordonnées Transporteur N° BSD Code de traitement 	-	Bilan annuel	AM 29/02/2012
	Registres déchets entrants et sortants pour les installations de traitement	<ul style="list-style-type: none"> Date de réception Code déchet Quantité Coordonnées Installation expéditrice / destinatrice 	-	Bilan annuel	AM 29/02/2012
	Registre de déchets ayant cessé d'être un déchet pour les installations de traitement	<ul style="list-style-type: none"> Coordonnées Transporteur N° BSD Code de traitement 	-	Bilan annuel	AM 29/02/2012
Energie	Relevé de consommations (électricité, eau, gaz)	Electricité : MW/an Eau potable : m ³ /an Gaz : m ³ /an	Electricité : - Eau potable : 8 000 m ³ /an Gaz : -	Mensuelle	
Eaux superficielles	Consommation eau potable	Eau potable : m ³ /an	Eau potable : 8 000 m ³ /an	Suivi mensuel (m ³)	AM 14/12/2013 (Rub. 2921)
	Contrôle des disconnecteurs	-	-	Annuelle	AM 14/12/2013 (Rub. 2921)
	Vidange Débourbeur déshuileur	-	-	Annuelle	AM 3/10/2010

Thème	Mesure de suivi	Paramètres	Valeurs limites	Périodicité	Références réglementaires
	Entretien du poste de relevage	-	-	Annuelle	
	Surveillance des rejets d'Eaux Pluviales (1 exutoire)	<ul style="list-style-type: none"> pH MES DBO5 DCO Hydrocarbures totaux Azote Phosphore Dichlorométhane Zinc Indice phénol Arsenic total Cadmium total Chrome total Chrome hexavalent Cuivre total Plomb total Nickel total Mercure total Cyanure libre AOX 	<ul style="list-style-type: none"> MES : 35 mg/L, Flux 8,75 kg/j DBO5 : 20 mg/L, Flux 5 kg/j DCO : 125 mg/L, Flux 31,25 kg/j Hydrocarbures totaux : 1,5 mg/l, Flux de 0,375 kg/j Azote global : 5 mg/L, Flux 1,25 kg/j Phosphore total : 1 mg/L, Flux 0,25 kg/j Dichlorométhane : - Zinc : 0,1 -2 mg/L Indice phénol : 0,05 – 0,3 mg/L Arsenic total : 0,01 – 0,1 mg/L Cadmium total : 0,01 – 0,1 mg/L Chrome total : 0,01 – 0,3 mg/L Chrome hexavalent : 0,01 – 0,1 mg/L Cuivre total : 0,05 – 0,5 mg/L Plomb total : 0,05 -0,3 mg/L Nickel total : 0,05 – 1 mg/L Mercure total : 1 – 10 µg/L Cyanure libre : 0,02 -0,1 mg/L AOX : 0,2 -1 mg/L 	Avant chaque rejet au milieu récepteur	Art. 32.4 AM 2/02/1998 Art. 33 - 18 AM 2/02/1998 MTD 20 WT Art.4 13/01/2011
Eaux souterraines	Surveillance des eaux souterraines	<ul style="list-style-type: none"> pH Oxygène dissous Concentrations et flux : <ul style="list-style-type: none"> Hydrocarbures totaux Solvants halogénés et métabolites de décomposition Phénol Chlorure de vinyle 	-	Semestrielle (basses-eaux et hautes-eaux)	A titre indicatif pour comparaison pour l'état des eaux souterraines : Arrêté du 17/12/2008 Circulaire 12/12/2012 A titre indicatif pour l'eau potable : Arrêté du 11/01/2007
Air / Santé	Tours Aéro-réfrigérantes	<ul style="list-style-type: none"> Légionelles 	< 10 000 UFC/L	Bimestrielle	AM 14/12/2013 (Rub. 2921)
		<ul style="list-style-type: none"> Révision AMR 	-	Biannuelle	
	Chaudière vapeur	<ul style="list-style-type: none"> NOx 	200 mg/Nm ³	Annuelle	AP 25/06/2008 AM 3/08/2018
	Aspiration SRU (rejet canalisé)	Concentrations et flux : <ul style="list-style-type: none"> COV totaux 	< 30 mg/Nm ³ , si flux > 2 kg/h	Semestrielle	AM 2/02/1998 MTD 47 WT

Thème	Mesure de suivi	Paramètres	Valeurs limites	Périodicité	Références réglementaires
		<ul style="list-style-type: none"> COV Anx III et à mention de danger selon produit régénéré 			
	Events SRU et Bouilleurs n°1 et n°2 (rejets diffus)	Concentrations et flux : <ul style="list-style-type: none"> COV totaux COV Anx III et à mentions de danger selon produit régénéré 	< 30 mg/Nm ³ , si flux > 2 kg/h	Semestrielle	AM 2/02/1998 MTD 47 WT
	Site	COV diffus	<ul style="list-style-type: none"> < 2% de la quantité de produits régénérés (COV totaux) < 0,11 kg/h de fonctionnement soit < 660 kg/an (DCM) Flux rapporté aux heures de fonctionnement de l'entreprise < 15 kg/h (COV totaux) Flux rapporté aux heures de fonctionnement de l'entreprise < 2 kg/h (COV Anx III et à mentions de danger) 	-	AP 25/06/2008
	Bilan matière COV	<ul style="list-style-type: none"> COV totaux COV Anx III et à mentions de danger 	-	Annuelle	AM 3/10/2010 (Rub. 4331)
	Surveillance environnementale air ambiant extérieur	<ul style="list-style-type: none"> DCM 	-	Semestrielle pendant 4 ans	-

5.4. Articulation du projet avec les plans, schémas, programmes et documents de planifications existants

Après analyse exhaustive des différents plans, schémas, programmes et documents de planification existants et pertinents dans le contexte de l'étude, il a été conclu que le projet est compatible avec :

- La carte communale de la commune de Gondreville ;
- Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable du SCOT du Montargois en Gâtinais (Schéma de COhérence Territoriale) ;
- Les orientations définies dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie 2010-2015 ;
- Les objectifs définis dans le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Nappe de Beauce et milieux aquatiques associés.

6. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS

Le périmètre de l'étude de dangers comprend le site existant ainsi que les bâtiments, aménagements, activités et stockages projetés dans le cadre de l'extension.

6.1. Nature des risques

Les produits présents sur le site de BRABANT CHIMIE présentent potentiellement intrinsèquement des risques importants. Le niveau de risque associé augmente avec l'importance des volumes stockés sur chaque zone.

Les produits stockés sur le site de BRABANT CHIMIE sont principalement des solvants résiduaux et régénérés. Les dangers inhérents à la manutention, au stockage et au traitement de ces produits sont principalement liés à leurs propriétés et donc de 4 types :

- **Risques d'incendie** pour les produits inflammables ou combustibles,
- **Risques d'émission de fumées toxiques** par combustion des produits en cas d'incendie,
- **Risque d'explosion** de vapeurs inflammables,
- **Risques de pollution des eaux et des sols** en cas de rupture de confinement ou par écoulement des eaux d'extinction.
- **Risques de fuite toxique** sur une bride de l'une des colonnes de distillation de l'installation de traitement des solvants.
- **Pressurisation lente** de bac de stockage atmosphérique de liquide inflammable.

6.2. Récapitulatif des phénomènes dangereux

Au regard de l'accidentologie du secteur, et de l'analyse de risques menée dans le cadre de la présente étude de dangers, 40 scénarios ont été retenus comme majeurs en raison des risques potentiels pour les riverains et l'environnement du site, et ont ainsi fait l'objet d'investigations complémentaires. Ces scénarios sont les suivants :

- **Incendie sur une zone de stockage et de manipulation des solvants inflammables.**

N° Scénario	Intitulé	Etat
1	Incendie généralisé de la cuvette de rétention #1	Existant
2	Incendie généralisé de la cuvette de rétention #2	Existant
3	Incendie généralisé de la cuvette de rétention #4	Existant
4	Incendie généralisé de la cuvette de rétention #5	Existant
5	Incendie généralisé de la cuvette de rétention #7	Existant
6	Incendie généralisé de la cuvette de rétention #8	Existant
7	Incendie généralisé de la cuvette de rétention #9	Existant
8	Incendie généralisé de la cuvette de rétention #11	Existant
9	Incendie généralisé du bâtiment bouilleur 1	Existant
10	Incendie généralisé de la cuvette de rétention #12	Projet
11	Incendie généralisé de la cuvette de rétention #13	Projet
12	Incendie généralisé de la cuvette de rétention #14	Projet
13	Incendie généralisé du parc à fûts de produits neufs	Projet
14	Incendie généralisé du parc à fûts de produits résiduaires	Projet
15	Incendie généralisé du parc à fûts de produits régénérés	Projet
16	Incendie généralisé du bâtiment bouilleur 2	Projet
17	Incendie de propagation des cuvettes de rétention #1, #4 et #14	Projet
18	Incendie de propagation du bouilleur 1 et de la cuvette de rétention #8	Existant
19	Incendie de propagation du bouilleur 2 et de la cuvette de rétention #12	Projet

- **Dispersion de fumée toxiques suite à un incendie**

N° Scénario	Intitulé	Etat
20	Décomposition de Méthyl-2-pyrrolidone suite à l'ignition d'un incendie au cœur de la rétention #8	Existant
21	Décomposition de Perchloroéthylène suite à l'ignition d'un incendie au cœur de la rétention #8	Existant
22	Décomposition du Dichlorométhane suite à l'ignition d'un incendie au cœur de la rétention #2	Existant
23	Décomposition du Dichlorométhane suite à l'ignition d'un incendie au cœur de la rétention #13	Projet

- **Explosion de vapeurs de solvants inflammables sur une zone.**

N° Scénario	Intitulé	Etat
24	Explosion d'une cuve d'Acétone de 41 m ³ de la rétention #1	Existant
25	Explosion d'une cuve de Toluène de 35 m ³ de la rétention #2	Existant
26	Explosion d'une cuve d'Acétone de 14 m ³ de la rétention « 4	Existant
27	Explosion d'une cuve d'Ethanol de 26 m ³ du bâtiment alcool	Existant
28	Explosion d'une cuve d'Acétone de 28 m ³ de la rétention #7	Existant
29	Explosion d'une cuve d'Acétone de 20 m ³ de la rétention #8	Existant
30	Explosion d'une cuve d'Acétone de 35 m ³ de la rétention #9	Existant
31	Explosion d'une cuve de Xylène de 13 m ³ de la rétention #11	Existant
32	Explosion du bouilleur 1 de 36 m ³	Existant
33	Explosion d'une cuve d'Acétone de 8 m ³ de la rétention #12	Projet
34	Explosion d'une cuve d'Acétone de 36 m ³ de la rétention #13	Projet
35	Explosion d'une cuve de Méthanol de 36 m ³ de la rétention #14	Projet
36	Explosion du bouilleur 2 de 36 m ³	Projet

- **Fuite toxique et dispersion atmosphérique au niveau d'une colonne de distillation : Scénario 37**

- **Pollution des eaux et des sols suite à un déversement accidentel de produits (ou d'eau d'extinction d'un incendie) dans le milieu naturel**

N° Scénario	Intitulé	Etat
38	Déversement de produits dangereux dans les eaux de surface. Rupture du flexible de dépotage d'hydrocarbure lors du dépotage d'un camion de livraison de 30 m ³	Existant
39	Déversement de produits dangereux dans les eaux souterraines. Perte de confinement d'une cuve de 13 m ³ d'Heptane A et de sa rétention associée.	Existant

- **Fuite de gaz au niveau de la chaufferie : Scénarios 40 et 41**

Le tableau suivant récapitule les éléments constituant les risques majeurs présentés par l'établissement.

N° du scénario	Intitulé	Probabilité	Type d'effets	Effets très graves	Effets graves	Effets significatifs	Cinétique
Sc. 1	Incendie généralisé de la cuvette de rétention #1	C	Thermiques	Sur site	Sur site	Sur site	Rapide
Sc. 2	Incendie généralisé de la cuvette de rétention #2	C	Thermiques	Sur site	Sur site	Sur site	Rapide
Sc. 3	Incendie généralisé de la cuvette de rétention #4	C	Thermiques	Sur site	Sur site	Sur site	Rapide
Sc. 4	Incendie généralisé de la cuvette de rétention #5	C	Thermiques	Sur site	Max 1m à l'Ouest	Max 3 m à l'Ouest	Rapide
Sc. 5	Incendie généralisé de la cuvette de rétention #7	C	Thermiques	Sur site	Sur site	Sur site	Rapide
Sc. 6	Incendie généralisé de la cuvette de rétention #8	C	Thermiques	Sur site	Sur site	Sur site	Rapide
Sc. 7	Incendie généralisé de la cuvette de rétention #9	C	Thermiques	Sur site	Sur site	Sur site	Rapide
Sc. 8	Incendie généralisé de la cuvette de rétention #11	C	Thermiques	Sur site	Sur site	Sur site	Rapide
Sc. 9	Incendie généralisé du bâtiment bouilleur 1	C	Thermiques	Sur site	Sur site	Sur site	Rapide

N° du scénario	Intitulé	Proba- bilité	Type d'effets	Effets très graves	Effets graves	Effets significa- tifs	Cinétique
Sc. 10	Incendie généralisé de la cuvette de rétention #12	C	Thermiques	Sur site	Sur site	Sur site	Rapide
Sc. 11	Incendie généralisé de la cuvette de rétention #13	C	Thermiques	Sur site	Sur site	Sur site	Rapide
Sc. 12	Incendie généralisé de la cuvette de rétention #14	C	Thermiques	Sur site	Sur site	Sur site	Rapide
Sc. 13	Incendie généralisé du parc à fûts de produits neufs	C	Thermiques	Sur site	Sur site	Sur site	Rapide
Sc. 14	Incendie généralisé du parc à fûts de produits résiduels	C	Thermiques	Sur site	Sur site	Sur site	Rapide
Sc. 15	Incendie généralisé du parc à fûts de produits régénérés	C	Thermiques	Sur site	Sur site	Sur site	Rapide
Sc. 16	Incendie généralisé du bâtiment bouilleur 2	C	Thermiques	Sur site	Sur site	Sur site	Rapide
Sc. 17	Incendie de propagation des cuvettes de rétention #1, #4 et #14	C	Thermiques	Sur site	Sur site	Sur site	Rapide
Sc. 18	Incendie de propagation du bouilleur 1 et de la cuvette de rétention #8	C	Thermiques	Sur site	Sur site	Sur site	Rapide

N° du scénario	Intitulé	Probabilité	Type d'effets	Effets très graves	Effets graves	Effets significatifs	Cinétique
Sc. 19	Incendie de propagation du bouilleur 2 et de la cuvette de rétention #12	C	Thermiques	Sur site	Sur site	Sur site	Rapide
Sc. 20	Décomposition de Méthyl-2-pyrrolidone suite à l'ignition d'un incendie au cœur de la rétention #8	D	Toxiques	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Rapide
Sc. 21	Décomposition de Perchloréthylène suite à l'ignition d'un incendie au cœur de la rétention #8	D	Toxiques	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Rapide
Sc. 22	Décomposition du Dichlorométhane suite à l'ignition d'un incendie au cœur de la rétention #2	D	Toxiques	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Rapide
Sc. 23	Décomposition du Dichlorométhane suite à l'ignition d'un incendie au cœur de la rétention #13	D	Toxiques	Non atteint	Non atteint	Sur site	Rapide
Sc. 24	Explosion d'une cuve d'Acétone de 41 m ³ de la rétention #1	D	Surpression	Sur site	Sur site	Sur site	Rapide
Sc. 25	Explosion d'une cuve de Toluène de 35 m ³ de la rétention #2	D	Surpression	Sur site	Sur site	Max 6 m à l'Ouest	Rapide
Sc. 26	Explosion d'une cuve d'Acétone de 14 m ³ de la rétention « 4	D	Surpression	Sur site	Sur site	Sur site	Rapide
Sc. 27	Explosion d'une cuve d'Ethanol de 26 m ³ du bâtiment alcool	D	Surpression	Max 1 m à l'Ouest	Max 3 m à l'Ouest	Max 15 m à l'Ouest	Rapide

N° du scénario	Intitulé	Proba- bilité	Type d'effets	Effets très graves	Effets graves	Effets significa- tifs	Cinétique
Sc. 28	Explosion d'une cuve d'Acétone de 28 m ³ de la rétention #7	D	Surpression	Sur site	Sur site	Sur site	Rapide
Sc. 29	Explosion d'une cuve d'Acétone de 20 m ³ de la rétention #8	D	Surpression	Sur site	Sur site	Sur site	Rapide
Sc. 30	Explosion d'une cuve d'Acétone de 35 m ³ de la rétention #9	D	Surpression	Sur site	Sur site	Sur site	Rapide
Sc. 31	Explosion d'une cuve de Xylène de 13 m ³ de la rétention #11	D	Surpression	Sur site	Sur site	Max 2 m à l'Ouest	Rapide
Sc. 32	Explosion du bouilleur 1 de 36 m ³	D	Surpression	Sur site	Sur site	Sur site	Rapide
Sc. 33	Explosion d'une cuve d'Acétone de 8 m ³ de la rétention #12	D	Surpression	Sur site	Sur site	Sur site	Rapide
Sc. 34	Explosion d'une cuve d'Acétone de 36 m ³ de la rétention #13	D	Surpression	Sur site	Sur site	Sur site	Rapide
Sc. 35	Explosion d'une cuve de Méthanol de 36 m ³ de la rétention #14	D	Surpression	Sur site	Sur site	Sur site	Rapide
Sc. 36	Explosion du bouilleur 2 de 36 m ³	D	Surpression	Sur site	Sur site	Sur site	Rapide

N° du scénario	Intitulé	Proba- bilité	Type d'effets	Effets très graves	Effets graves	Effets significa- tifs	Cinétique
Sc. 37	Fuite toxique et dispersion atmosphérique au niveau d'une colonne de distillation	D	Toxique	Non atteint	Non atteint	Non atteint	Rapide
Sc. 38	Déversement de produits dangereux dans les eaux de surface. Rupture du flexible de dépotage d'hydrocarbure lors du dépotage d'un camion de livraison de 30 m ³	D	Toxique	-	-	-	Lente
Sc. 39	Déversement de produits dangereux dans les eaux souterraines. Perte de confinement d'une cuve de 13 m ³ d'Heptane A et de sa rétention associée.	D	Toxique	-	-	-	Lente
Sc. 40	Explosion de gaz au niveau de la chaufferie	D	Surpression	Sur site	Sur site	Sur site	Rapide
Sc. 41	Feu torche au niveau de la chaufferie	D	Thermiques	Sur site	Sur site	Sur site	Rapide

6.3. Mesures de réduction des risques

Nous avons évoqué ci-dessus les différentes formes que pourrait prendre un accident sur le site BRABANT CHIMIE. Bien que considéré comme établissement "à risques" du fait des matières et des procédés présents sur le site, les mesures prises en faveur de la sécurité et de l'environnement montrent une réelle prise en compte de ces aspects par la direction, et une réduction du risque à un niveau aussi bas que possible.

Parmi les mesures de prévention et de protection constituant des barrières de sécurité face aux scénarios d'accidents, certaines interviennent de manières prépondérantes dans la réduction des risques.

Sur le site BRABANT CHIMIE, les éléments suivants ont été retenus :

- Le système de détection incendie,
- La pompe à vide
- Les dispositions constructives : toiture légère soufflable,
- Les dispositifs de rétention : rétentions cuves, rétention bâtiment, bassin confinement + vannes.

Par ailleurs, d'autres mesures contribuent à assurer un niveau de sécurité élevé sur le site :

Ainsi, les principaux moyens de prévention sont :

- Formations et compétence du personnel en matières de risques au poste de travail, de manipulation et de manutention de produits à risques, et de travail en zones à risques particuliers.
- Contrôles réguliers des équipements de sécurité, des installations et des produits (électricité, équipements de sécurité type exutoires, engins de manutention et de levage, moyens de lutte incendie, ...).
- Organisation de la sécurité en interne par un Système de Management de la Sécurité (formation, procédures, permis de feu, plan de prévention).
- Eloignement des tiers et notamment des zones d'habitation.

Les principaux moyens de protection sont :

- Détection automatique
- Extincteurs en nombre et qualité répondant à minima aux exigences du code du travail.
- Bâche souple de 500 m³ de réserve d'eaux d'extinction
- Dispositif de rétention des écoulements d'eaux d'extinction et de produits
- Voies pompiers sur le périmètre des bâtiments. Accès à toutes les façades du bâtiment par des voies de circulation.
- Plan d'Opération Interne organisant l'intervention en cas d'accident. Exercices et suivis avec les sapeurs-pompiers.
- Protection contre la foudre

Les scénarios du site BRABANT CHIMIE de Mignères peuvent ainsi être situés de la façon suivante dans la grille de criticité :

Gravité des conséquences sur les personnes exposées au risque	Probabilité (sens croissant de E vers A)				
	E	D	C	B	A
	<i>Événement possible mais extrêmement peu probable</i>	<i>Événement très improbable</i>	<i>Événement improbable</i>	<i>Événement probable</i>	<i>Événement courant</i>
Effets désastreux					
Effets catastrophiques					
Effets importants					
Effets sérieux		Sc. 4 Sc. 25 Sc. 27 Sc. 31			
Effets modérés		Sc. 24 Sc. 26 Sc. 28 à 30 Sc. 32 à 36 Sc. 37 Sc. 38-39 Sc. 40-41	Sc 1 à 3 Sc 4 à 23		

Au regard des mesures compensatoires de prévention et de protection des accidents majeurs mises en œuvre sur le site de BRABANT CHIMIE de Mignères, le niveau de risque des scénarios majeurs retenus est donc, d'une façon générale considéré comme acceptable pour la sécurité des tiers et de l'environnement.

L'ensemble des nouveaux scénarios (parcs à fûts, rétention #12, rétention #13, rétention #14, bouilleur 2) sont contenus dans les limites de propriétés du site et n'engendrent pas d'effets dominos vers les autres installations de l'entreprise et vers les constructions tierces.